

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson  
à la Salle des Quais le 2 juillet 2020**

Président : M. Hervé Cornaz  
Présents : 7 municipaux  
Excusés : Mme Margot Claire-Lise et M. Ashdown Ian, Brocard Didier, Cavalière Michel, Schelker Yannick

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

[Mme Bardet Judith](#) indique qu'en page 17 du dernier procès-verbal, ce sont « des travaux de renaturalisation de la Brinaz » et non pas « de la ville ».

Le procès-verbal du 12 mars 2020 est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Assermentation de deux membres.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
5. Rapport sur les comptes de l'exercice 2019 (préavis 629/20). Rapport de la commission des finances.
6. Rapport de gestion 2019. Rapport de la commission de gestion.
7. Participation communale aux travaux de mobilité douce sur le tronçon Tuileries-Brinaz lors des travaux de la DGMR (préavis 628/20). Rapport de la commission
8. Actualisation des articles 40 et 42 du règlement du Conseil communal (préavis 627/20). Rapport de la commission
9. Elections communales 2021 (préavis 626/20). Rapport de la commission
10. Réponse à la motion « Création d'un fonds communal pour le développement durable ». Nomination de la commission.
11. Transformation et mise en conformité du sous-sol de l'Hôtel de Ville (préavis 630/20). Nomination de la commission.
12. Installation d'un système de vidéosurveillance sur la Commune (préavis 631/20). Nomination de la commission.
13. Rénovation et entretien du bâtiment Jean-Lecomte 5 (préavis 632/20). Nomination de la commission.
14. Election du Président du Conseil communal.
15. Election du 1<sup>er</sup> vice-président.
16. Election du 2<sup>ème</sup> vice-président.
17. Election des scrutateurs.
18. Election des scrutateurs suppléants.
19. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme
20. Propositions individuelles.

## **1. Communications du Bureau du Conseil Communal.**

[M. le Président](#) indique que selon l'article 97 du règlement communal, le vote sur la gestion et les comptes doit se faire au plus tard le 30 juin. Mention sera faite dans le procès-verbal que ce n'est pas un oubli mais bien un retard dû à la situation sanitaire exceptionnelle liée au COVID-19. A ce titre, un grand bravo et merci à tous les membres des commissions pour leur flexibilité et leur engagement qui ont permis de rendre les rapports dans les temps et de pouvoir ainsi les traiter ce soir. Remerciements également au greffe et à la Municipalité d'avoir entrepris toutes les démarches sanitaires et logistiques pour les commissions et le Conseil de ce soir. Encore une fois merci à tous.

Lecture du courrier : M. Ian Ashdown démissionne au 31.07.2020. M. Anthony Perret démissionne avec effet immédiat et Mme Frédérique Guilloud démissionne du poste de secrétaire suppléante.

M. le Président indique que, conformément aux vœux de M. le Syndic, l'ASIGE et l'ACRG ont été informés des 2 nouveaux membres nommés pour Grandson.

## **2. Assermentation de deux nouveaux membres.**

[M. le Président](#) donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et Mmes Manuela Rottet et Marie Bovay prêtent serment.

## **3. Communications de la Municipalité.**

[Mme Nathalie Gigandet](#) indique qu'un premier test lié à la qualité de l'eau de baignade a été effectué au niveau des plages communales. Les résultats sont très bons et sont affichés au pilier public.

Concernant la place de jeu Jean-Lecomte, elle a été en travaux et a été ré-ouverte au public le 22 juin. Une petite manifestation avec les enfants d'accueil de jour et les enfants du quartier aura lieu pour marquer le coup. Au vu des beaux jours de ces dernières semaines, la réouverture a été faite plus rapidement que prévu.

En ce qui concerne la demande de renouvellement de concession du port, qui arrive à échéance au 31.12.2020, les démarches sont en cours en vue de son renouvellement.

Une dernière information concernant les Grandsonnaz. La remise entre les anciens et les nouveaux amodiataires s'est faite à mi-avril. La Municipalité réitère ses remerciements à la société d'alpage et souhaite la bienvenue aux nouveaux amodiataires. La buvette est ouverte depuis le 11 mai. COVID oblige, le local de vente sera ouvert au public depuis fin mai.

[Mme Christine Leu Métille](#) indique qu'un accident est arrivé en avril lors d'un travail agricole dans un champ et malheureusement dans le cadre de la réfection d'un train, un câble électrique qui va vers la station de pompage jusqu'au réservoir a été arraché. Le dossier est toujours en discussion avec l'assurance pour savoir quels sont les coûts respectifs qui seront pris en compte, en espérant pouvoir le faire valoir. Le problème est qu'on n'a pas pu réparer ce câble car il était très usagé, donc irrécupérable, et qu'on a profité de cette occasion pour faire un passage plutôt en bordure de chemin pour faciliter dorénavant le travail agricole et également pour récupérer une partie des travaux pour permettre l'alimentation électrique et la signalisation des alarmes surtout dans le nouveau réservoir. Dans cet intervalle, le personnel communal s'est dévoué pour aller au minimum 3 fois par jour vérifier le niveau du réservoir, vu que les alarmes ne fonctionnaient plus, au cas où une alarme incendie avait lieu. Mme Leu Métille tient à remercier le personnel communal.

Le 12 mars dernier, le Conseil a voté sur le préavis de la ruelle de Couvaloup. Les premiers sondages ainsi que des travaux préparatoires ont commencé le 29 juin, Le 6 juillet, une intervention sur la conduite de gaz aura lieu, nécessitant certaines précautions. Les travaux réels démarreront le 10 août.

Concernant les travaux de conduite de refoulement sous l'égide de l'AIERG, la fouille va débiter le 17 août à la hauteur Bellerive et à partir du mois de septembre la liaison, c'est-à-dire le tronçon entre la STAP des Pins et Bellerive. Celui-ci sera totalement fermé, également à la circulation piétonne et cycliste. Il n'y a malheureusement pas d'autres possibilités car la fouille sera au milieu de la route. Ces tronçons seront libérés dès que possible. Il y aura les mêmes inconvénients du côté Bellerive, mais les informations suivront ultérieurement.

Comme paru ces derniers temps dans la presse, la présence de chlorothalonil a été détectée dans l'eau potable. La commune de Grandson a fait tester l'eau du réseau potable communal. Les résultats ne peuvent pas encore être communiqués car le Canton a fait des analyses sur le puit d'Onnens qui assure le 80% de l'approvisionnement en eau et ces résultats sont en dessus de 0.1 mg/l. 9 jours plus tard, la commune de Grandson a fait ses propres analyses sur ses propres sources par un autre laboratoire qui ont donné des résultats en dessous de la norme. Une demande a été adressée à l'office cantonale demandant le pourquoi d'une telle différence. Une troisième série de mesure, le même jour, par les deux laboratoires, sera organisée. Par ailleurs, l'ACRG a également interpellé le Canton.

[M. Dominique Willer](#) indique que, suite à l'incendie de la cabine téléphonique qui servait au bibliotroc, Swisscom a été contacté ainsi que la société mandatée par Swisscom pour ôter cette cabine et savoir s'il en restait en réserve. Malheureusement il n'y en a plus. La Municipalité a donc pris la décision de réparer cette cabine, ce qui est en train de se faire. On va le faire aussi vite que possible, mais pas aussi lentement que nécessaire ! La Municipalité avait également l'intention, s'il y avait eu des cabines en réserve, d'en mettre une aux Tuileries. L'intention est toujours d'actualité, mais il faudra trouver une autre solution. Si quelqu'un a une solution pour créer une bibliothèque aux Tuileries qui puisse être sécurisée au niveau des incendies, la Municipalité est preneuse.

[M. Antonio Vialatte](#) informe que la commune de Grandson est propriétaire d'une parcelle sur la commune de Fontaines, une partie en pré une partie en forêt. Il s'agit avant tout du captage des sources de Novalles. Cela fait 40 ans qu'un apiculteur y avait ses ruchers. Cette année il a arrêté, une autre personne a repris son exploitation. Une petite partie de la parcelle est louée à M. Jaquier, qui fait du miel et qui est dorénavant en vente à la maison des Terroirs.

[Mme Evelynne Perrinjaquet](#) informe que, dans sa séance du 29 juin, la Municipalité a validé la nomination de M. Stéphane Silvani comme chef de service des bâtiments et gérance. La Municipalité remercie M. Guilloud pour les 6 années passées à la tête de ce service et souhaite la bienvenue à M. Silvani.

[M. Francesco Di Franco](#) souhaite donner une information concernant le projet Bellerive-Poissine. Les oppositions ont été retirées il y a une dizaine de jour. Ce projet pourra donc avancer.

[M. le Syndic](#) a plaisir à constater que le Conseil siège en dehors de ses murs habituels, pour la première fois à la salle des Quais. Les nouvelles chaises ont ainsi pu être inaugurées.

L'apprentie au greffe a terminé à fin juin. Elle a trouvé une nouvelle place de travail à la commune d'Orbe, au greffe municipal, et a ainsi plaisir de continuer dans ses fonctions.

Le printemps, perturbé par l'épidémie de COVID, a vu, comme partout ailleurs, les conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs fortement perturbés. Les services à la population ont pu être maintenu dans la mesure où ils étaient indispensables et que le personnel les effectue en étant sur leur place de travail usuelle. Quelques personnes ont été absentes pour des raisons de risque de santé majeur, mais peu dans l'ensemble. Le télétravail a très rapidement pu être mis en place grâce aux infrastructures modernisées. De plus le guichet virtuel en fonction sur le site internet permet beaucoup de tâches administratives. Le bureau du greffe a garanti une présence minimale, permettant le suivi du courrier et, lorsque cela a été nécessaire, sur rendez-vous sur place. La Municipalité a quant à elle siégée en téléconférence toutes les semaines. Lorsque cela a été permis, les salles ont pu être adaptées aux mesures sanitaires. La Municipalité tient à remercier ici encore l'ensemble du personnel communal.

Le centre sportif régional de Borné Nau n'a pas pu être ouvert en avril, pour les mêmes raisons. Les étapes de la mise en place des installations sont pratiquement terminées. Une présentation aux futurs utilisateurs des sociétés de Grandson et des villages environnants a été faite récemment. L'ouverture des installations se fera progressivement en juillet pour aboutir à la rentrée scolaire pour la totalité des prestations attendues. Le parking a été mis à disposition des enseignants dont 2 places avec borne électrique de recharge. Sur le plan financier, au vue des résultats du référendum communal, la Municipalité va s'efforcer de contenir encore plus les dépenses prévues au budget, mais c'est sur le budget 2021 et les conséquences du COVID que la Municipalité aura le plus de travail à faire avec les futurs investissements à venir.

Finalement il rappelle l'importance de maintenir la distance physique entre les gens et de porter le masque lorsque cela n'est pas possible. Importance également du lavage et désinfection des mains.

#### **4. Communications des représentants des associations intercommunales.**

[M. Denis Villars](#) lit son rapport :

« Lors de cette assemblée notre conseiller, Christian Maillefer, a été assermenté suite en remplacement de Chantal Bovay.

Le rapport de gestion 2019 a été accepté à l'unanimité.

L'assemblée a accepté le Préavis 03-2020 concernant les principes du Plan Stable pour la mise en application du Plan Régional de Distribution d'Eau.

Ce plan prévoit de nombreux paliers aussi bien techniques que d'investissements allant de 2020 à 2039. Le prix de l'eau augmentera également approximativement tous les 5 ans. Bien que les communes devraient être solidaires de ce plan, Champagne a déjà indiqué que, malgré la vente de son réservoir, elle s'opposerait en temps voulu à ces augmentations. Le comité directeur a donc un travail considérable pour son application et l'adaptation des statuts et du plafond des emprunts.

Le préavis 04/2020 a été accepté à la majorité pour le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable à Villars-Burquin, au lieu-dit les llettes. Comme cette route sera refaite, la commune de Villars-Bourquin a déjà prévu de prendre de nombreux travaux à sa charge.

Dans les divers, un sujet d'actualité a été abordé. Utilisé dans l'agriculture depuis les années 70 en Suisse, le chlorothalonil est interdit depuis le début de l'année, car il est jugé potentiellement cancérigène. Or, deux résidus de ce pesticide sont toujours présents dans nos eaux à des normes trop élevées. En plus des inquiétudes sanitaires, se pose la question des coûts pour les communes concernées qui doivent prendre des mesures pour corriger le dépassement de la limite. Le comité Directeur a écrit au département cantonal concerné afin d'obtenir la même transparence que l'eau sur ce dossier, tout en sachant que les mesures peuvent varier fortement d'une semaine à l'autre. De ces faits, la Commune de Champagne a déposé dans un premier temps une motion qui est devenue une résolution afin de prendre des actions rapides et demander des réponses dans des délais très courts.

La prochaine assemblée sera organisée par Champagne.

## **5. Rapport sur les comptes de l'exercice 2019 (préavis 629/20). Rapport de la commission des finances.**

Rapporteur : M. Jacques-André Helfer (voir annexes).

[M. le Syndic](#) aimerait intervenir concernant le plan de remboursement. Il rappelle qu'actuellement il y a des listes CDG. Le BMX, la formation du foot et la cabane des scouts sont toutes bénéficiaires de fonds et d'avances qui ont permis la réalisation d'installations de terrains et d'infrastructures au bénéfice de ces sociétés. Toutes les demandes de participations ont été l'objet d'un préavis municipal au Conseil, lequel autorisait la Municipalité en donnant les conditions dans lesquelles cela se faisait et dans quelle durée. Aucune de ces sociétés ne déroge à la règle qui a été préconisée ou souhaitée par le rapport de la commission des finances, donc M. le Syndic peut assurer que ce n'est pas un souci quand on demande l'octroi d'un prêt ou cautionnement pour une réalisation d'une société locale, car les conditions de remboursement sont précisées. Il s'agit, pour ces postes au bilan, d'avoir pu épuré les soldes qu'il reste à couvrir, voilà pourquoi on passe un peu sur ces 5 ou 6 dernières années, par un abattement de ces postes ouverts au bilan, dont on voit très clairement que l'on a très peu de chances d'aller au bout du remboursement.

La parole n'est plus demandée.

La Commission des Finances unanime propose de prendre l'arrêté suivant :

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

**Article premier** d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 tels que présentés

**Article 2** de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion

Vote : accepté à l'unanimité

## **6. Rapport de gestion 2019. Rapport de la commission de gestion.**

Rapporteur : Mme Brenda Tuosto

[M. le Président](#) rappelle que les vœux et leurs réponses ne doivent pas être approuvées par le Conseil. Les observations ne doivent faire l'objet d'un vote qu'à la suite d'une discussion. Si la parole n'est pas demandée, les réponses de la Municipalité sont considérées comme acceptées. (Art. 98 du règlement communal)

**Dicastère de M. Francois Payot, Syndic : Administration générale et finances.**

**Vœu 2.1 :** La COGES encourage la Municipalité à effectuer tous les ans les entretiens officiels avec ses collaborateurs, malgré les charges de travail importantes.

**Réponse de la Municipalité :** *La Municipalité prend acte de ce vœu. Comme dit en séance, le statut du personnel communal permet de le faire toutes les 2 années mais dans la réalité la plupart des collaborateurs sont entendus chaque année.*

**Vœu 2.2 :** La COGES encourage le Municipal délégué à proposer davantage de formations pour tous ses collaborateurs/trices à tous les niveaux.

**Réponse de la Municipalité :** *La formation continue des collaborateurs a toujours été une priorité pour la Municipalité. Les entretiens de collaboration permettent de définir les besoins individuels et d'y répondre au moyen de budget de formation dédié à chaque service.*

**Vœu 2.3 :** La COGES demande à ce que le CSR SA se gère de manière indépendante progressivement, sans devoir compter essentiellement sur les compétences et l'emploi du temps des employés communaux.

**Réponse de la Municipalité :** *Comme mentionné dans le rapport ainsi qu'en audition, ces services sont rémunérés et lors de la mise en place il incombait à notre commune de s'en assurer pour que nous puissions transmettre le projet en toute sécurité. Des conventions sont établies pour établir les conditions de la délégation de tâches à nos services (idem pour Fadege, Asige, etc...).*

**Vœu 2.4 :** La COGES encourage la Municipalité à développer et à proposer davantage de supports ou d'outils de communication dynamiques (sur web) décrivant des actions ou mesures concrètes pour inciter les organisateurs à préparer des manifestations durables.

**Réponse de la Municipalité :** *Un guide des manifestations durables ayant été réalisé, publié sur Internet puis envoyé aux sociétés locales, la Municipalité ne souhaite pas se substituer davantage aux organisateurs privés. Les sociétés locales ont également été encouragées à utiliser l'éco-vaisselle mise à disposition par la Commune.*

**Réponse de la COGES :** Elle remercie et salue la Municipalité d'avoir encouragé et incité l'utilisation de l'éco-vaisselle.

**Vœu 2.5 :** La COGES encourage la Municipalité à rencontrer plus régulièrement la jeune génération afin de les intéresser à la vie locale

**Réponse de la Municipalité :** *La Municipalité prend acte de cette demande. Une réflexion sera menée dans ce sens en interne.*

**Réponse de la COGES :** Elle encourage la Municipalité dans ce sens.

**Vœu 2.6 :** La COGES entend que les communes voisines rechignent à financer l'Association des Terroirs de la Région de Grandson. Dans ce cadre, la COGES propose que le gérant de la Maison des Terroirs établisse une liste de produits pour chaque commune, et la transmette à celles-ci dans le but de leur montrer qu'il s'agit aussi d'une vitrine pour leur localité.

**Réponse de la Municipalité :** *La Gazette mise en place vise en particulier à cet usage.*

**Réponse de la COGES :** La COGES réitère sa demande de créer une liste de produit pour chaque commune afin de valoriser les produits de sa région.

**Observation 3.1 :** La COGES constate que la politique d'utilisation du papier et autres économies de ressources reste passive. La COGES demande à la Municipalité de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

**Réponse de la Municipalité :** *La Commune est proactive en la matière et intègre cet axe de réflexion dans son fonctionnement quotidien. L'ensemble des documents papiers entrants et sortants est d'ores et déjà dématérialisé. La mise en place des e-factures est prévue en parallèle du renouvellement de l'ERP et de la GED. Par ailleurs, depuis plusieurs années, d'autres mesures telles que le remplacement des néons par de l'éclairage LED ou le remplacement du distributeur d'eau par un point d'eau ont été réalisées. D'autre part, la Municipalité a également mis des vélos électriques à disposition de ses collaborateurs pour effectuer les déplacements internes à la commune.*

**Réponse de la COGES :** LA COGES salue les efforts fait en la matière mais réitère sa demande pour fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs. La commission de gestion recommande de refuser cette réponse.

**M. le Syndic :** La Municipalité est interpellée par le fait que sa réponse soit refusée car elle est factuelle et réaliste. Il n'a pas donné un listing d'étapes. C'est à l'occasion de mise en place de procédure et en profitant des opportunités trouvées avec les collaborateurs qui sont attachés à ne pas faire de choses inutiles, ni dans les moyens qui sont plus souvent proactifs, spontanément dans les discussions, que dans des listes d'objectifs à atteindre. Dans ce sens-là, M. le Syndic recommande d'accepter cette vision qui est plutôt proactive et participative.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité : acceptée à la majorité

**Observation 3.2 :** La COGES constate que les prêts accordés aux associations s'attribuent dans un certain flou. Elle souhaite que la Municipalité établisse des règles claires pour l'attribution des prêts aux associations locales.

**Réponse de la Municipalité :** *Il n'y a aucun flou et c'est en toute transparence que ces prêts sont octroyés après préavis du Conseil communal qui en a ainsi parfaitement connaissance.*

**Réponse de la COGES :** La commission de gestion indique que le flou persiste dans les critères d'attribution des prêts. Ils ne sont pas présentés devant le conseil communal, et recommande de refuser la réponse de la Municipalité

M. le Syndic : Dans les situations où des prêts sont octroyés dans le cadre de la compétence municipale sans passer devant le Conseil communal, la façon de procéder est d'opportunité à chaque fois. Il cite l'exemple du foot qui, deux mois avant de fêter les 100 ans du club, ont contacté la Municipalité en disant qu'ils avaient un problème. La Municipalité leur a octroyé un prêt de CHF 20'000.- pour mener à bien la fin de la réalisation du projet, remboursable à la fin de la manifestation. La manifestation elle-même a eu des problèmes, le prêt s'est donc transformé en contribution à fond perdu par la Municipalité lors d'une consolidation ultérieure. Autre exemple, la société de tir de l'Arnon a dû, pour des raisons sanitaires, assainir les cibles conjointement avec les communes de Fiez et de Giez pour un montant de 20'000 CHF. L'assainissement a eu lieu, le remboursement est fait sur 5 ans, la tranche annuelle est versée. C'est des situations qui dépendent de la circonstance dans laquelle ça se passe.

Mme Coralie Jacot : Au vu des réponses de M. le Syndic et en tant que membre de la commission de gestion, il lui paraît difficile d'établir un règlement et change d'avis.

Mme Brenda Tuosto : Etant donné que ces réponses ont déjà été fournies lors des auditions, elle reste sur ses positions comme quoi il faudrait avoir une systématique pour les prêts.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité : refusée à la majorité

**Observation 3.3** : Au vu des inconnues liées au contexte du PDCn en matière d'aménagement du territoire ou liées à d'éventuels risques financiers, techniques ou procéduraux sur les projets, la COGES invite la Municipalité à présenter des dossiers consolidés, à identifier et à anticiper les risques de chaque projet d'envergure et à les communiquer devant les instances décisionnelles compétentes, en amont des validations. Cela permettrait d'anticiper les risques, réduisant également les dépenses financières et les nombreuses adaptations des dossiers (stationnement au Chemin du Lac, route d'accès à la déchèterie, Coteau derrière les Remparts, etc.).

*Réponse de la Municipalité : Il est rappelé à la COGES que les projets évoqués ci-dessus n'ont pu aller de l'avant qu'avec l'accord du Conseil, ce qui lui a permis d'approfondir les projets. Les phases des travaux évoquées ne peuvent effectivement être conduites qu'après obtention des crédits d'étude conduisant aux mises à l'enquête, puis de réalisation. Lorsque cela s'avérait possible, la Municipalité s'est toujours efforcée d'intégrer en amont les parties prenantes, soit par le biais de rencontres bilatérales, soit par l'organisation de séance d'information publique.*

Réponse de la COGES : le Conseil se prononce sur le bienfondé d'un préavis ou sur l'approbation d'un crédit, mais n'est pas responsable de rendre un dossier consolidé et approfondi sur le plan technique. Cette tâche est déléguée à la Municipalité qui doit faire en sorte d'identifier ces risques et de les communiquer afin que le Conseil communal puisse se prononcer en toute connaissance de cause. La COGES recommande de refuser la réponse.

[M. le Syndic](#) pense que le problème est plutôt fondamental, à la lecture de la réponse, quant à savoir quelles sont les compétences d'un conseil communal. Ce qui est décrié ici n'est pas tout à fait la compétence d'un conseil communal. Le Conseil communal prend un préavis, a les articles qui sont clairs et qui se fondent sur le préavis, c'est-à-dire les commentaires. Les commissions qui étudient ce préavis, établissent un préavis au conseil communal sous la forme d'un rapport, permettant d'adopter les articles tels que prévu (article 1 la Municipalité est autorisée à convenir des études préalables pour le plan de quartier ou pour l'étude ou pour un plan, dans le 2<sup>ème</sup> article un montant est octroyés à cet effet-là à la Municipalité. Dans le 3<sup>ème</sup> article, l'amortissement selon lequel cet engagement sera fait. À ce stade-là, le Conseil communal n'a effectivement pas encore voté le préavis pour adopter un plan de quartier, mais à ce stade-là le Conseil communal donne les moyens à la Municipalité d'étudier la possibilité d'établir un plan de quartier, sur la base d'un concours, d'une consultation de la population. Ensuite un préavis est établi avec tous les éléments qui seront à ce moment-là rendus au Conseil communal soit avant soit après les mises à l'enquête, ça dépend de l'ordre de grandeur de la demande. Pour un projet comme celui du parking et du cheminement de Bellerive et jusqu'à la Poissine, c'est le dépôt d'une motion qui conduit la Municipalité à proposer au Conseil communal une étude sur l'entier des possibilités de partage de circulation entre dessous le château jusqu'à la Poissine. Ce projet est donné au conseil communal pour étude. L'étude donne la possibilité de faire les plans de détails, de mettre à l'enquête, de voir l'itinéraire, de traiter les oppositions. Voilà pourquoi, dans les faits, le Conseil peut très bien vouloir l'étude jusqu'au stade d'avant la mise à l'enquête. Ça fait partie des choses qui sont de compétence du Conseil communal.

[M. Denis Villars](#) rappelle que l'expérience a eu lieu sur différents projets avec des fouilles ou l'on a trouvé des éléments archéologiques. Chaque projet à sa part de risque et il est impossible, en préambule, de tous les prévenir sinon on ne ferait jamais de projet. Il y a des prises de risques, des conseils donnés par des personnes de métier, donc M. Villars pense que suffisamment d'informations sont présentes pour aller de l'avant et surtout ne pas retarder. Il propose d'accepter la réponse de la Municipalité.

[Mme Brenda Tuosto](#) est bien consciente que les inconnues sont nombreuses sur le projet. Tout ce qui est demandé est plus de transparence vis-à-vis des risques financiers et sur les procédures.

[M. le Syndic](#) souhaite réagir à l'intervention de Mme Tuosto. Premièrement, aucune de ces situations ne s'est produite en 2019. Deuxièmement si, et M. le Syndic maintient sa demande auprès du Conseil, si le Conseil pense qu'il n'est pas suffisamment documenté, il peut parfaitement le manifester lorsque la Municipalité préavise. Un rapport de sa commission d'examen de préavis est là pour accompagner la décision du Conseil, c'est-à-dire poser toutes les questions que la commission de gestion se pose aujourd'hui, et c'est à chacun de ces préavis que cette réflexion doit avoir lieu. M. le Syndic ne peut qu'encourager cette réflexion, quitte à reporter la décision finale demandant plus de précisions à la Municipalité.

[Mme Melissa Margot](#) est tout à fait d'accord que le Conseil doit se renseigner et se documenter sur le préavis, même s'il y a eu amélioration depuis cette année, mais les préavis sont toujours reçus plus ou moins la veille et il est parfois difficile de se documenter par manque de temps.

M. le Syndic indique que si la commission ne se sent pas assez documentée sur certaines choses, elle peut reporter le rapport, malgré les vœux de la Municipalité, rien n'est imposé. Le Président peut ne pas mettre à l'ordre du jour un projet pour lequel la commission juge qu'elle n'a pas pu rapporter, ça s'est déjà passé, et M. le Syndic peut tout à fait la comprendre.

Mme Nicole Helfer indique qu'il est vrai que l'on a souvent des micros rapports, surtout à la commission de l'urbanisme et ils sont un peu trop ficelés parfois pour que l'on puisse travailler dessus. On a des fois l'impression qu'on a juste oui ou non à dire pour certaines commissions.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité : acceptée la majorité

La Coges recommande d'accepter l'ensemble du dicastère malgré les remarques

La parole n'est plus demandée sur l'entier du dicastère

**Vote sur le dicastère de M. François Payot, Syndic : accepté la majorité.**

#### **Dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet : Bâtiments et gérances.**

**Vœu 2.1 :** Actuellement, il n'existe aucune comptabilité énergétique des bâtiments, ceci alors qu'un collaborateur a suivi une formation à ce sujet. La commission souhaite que ces compétences soient valorisées et mises à profit afin de suivre et d'améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier.

*Réponse de la Municipalité : Une comptabilité avait été ébauchée mais non suivie par faute de temps. En revanche, aucun collaborateur du service n'a de formation en comptabilité énergétique des bâtiments. La Municipalité sera attentive à cet aspect.*

**Vœu 2.2 :** La Commission invite la Municipale déléguée à planifier les rénovations énergétiques des bâtiments communaux.

*Réponse de la Municipalité : Aucune planification systématique n'est actuellement en cours, en revanche, les rénovations énergétiques sont mises en œuvre lors de chaque transformation de bâtiment ou nouvelle construction. Elles font partie intrinsèque de la planification globale des travaux de rénovation projetés dans le cadre du plan d'investissement ou des préavis.*

**Observation 3.1 :** La liste des bâtiments communaux manque à l'appel, malgré les demandes répétées des commissions de gestion précédentes. Le rapport devrait être davantage complété et enrichi, permettant de faire ressortir toutes les activités et tâches de la Municipale déléguée et de ses collaborateurs-trices.

*Réponse de la Municipalité : La liste exhaustive des bâtiments communaux est mentionnée dans les comptes. Si l'un ou l'autre des bâtiments n'est pas mentionné dans le présent rapport, c'est simplement dû au fait qu'il n'y a rien à signaler le concernant.*

Réponde de la COGES : La commission de gestion a demandé à plusieurs reprises de fournir ces informations et demande que le rapport soit désormais complété. Elle recommande de refuser la réponse.

Mme Evelyne Perrinjaquet indique que le rapport sera plus étoffé l'année prochaine et la liste des bâtiments sera fournie.

M. Sébastien Deriaz remercie Mme Perrinjaquet pour sa réponse cette fois très précise. M. Deriaz ajoute qu'en plus de cette liste exhaustive qui effectivement ne servirait pas à grand-chose, il serait intéressant d'avoir un état des lieux des bâtiments, à savoir par exemple leur dernière rénovation, quels sont les travaux à prévoir pour rénover ces bâtiments. C'est aussi ce qui peut être intéressant dans la demande de la commission, d'avoir un état des bâtiments et d'avoir une idée des échéances auxquelles les prochaines rénovations devront se faire.

Mme Evelyne Perrinjaquet a entendu la demande, et demande où s'arrêter par rapport à la gestion 2019, s'il faut faire une liste exhaustive des années précédentes ou des années futures, il semble que ça sorte un peu de la gestion 2019.

Mme Brenda Tuosto indique qu'au vue des éléments de réponse de Mme Perrinjaquet, la COGES recommande d'accepter la réponse.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité : acceptée à la majorité

**Observation 3.2** : La COGES demande que la Municipale soit en mesure de fournir toutes les informations demandées concernant le budget de son dicastère, afin d'en avoir une vision globale et pour en comprendre la gestion.

*Réponse de la Municipalité : La Municipalité rappelle que les éléments du budget ne sont pas du ressort de la COGES mais de la Commission des finances. Pour mémoire, les éléments inscrits au bilan communal sont traités par le dicastère des finances. Par contre, la maîtrise du budget de fonctionnement du dicastère est pleinement gérée par le chef de service et sa responsable.*

Réponse de la COGES : La commission de gestion demande comment est gérer le budget d'un dicastère et cela relève de sa compétence. De plus, elle s'étonne de la réponse précédente qui recommande de s'intéresser aux comptes annuels. La COGES recommande de refuser la réponse.

Mme Evelyne Perrinjaquet pense qu'il y a eu un petit malentendu. Elle n'a certainement pas été très claire et prie de l'en excuser et est un peu déçue que ça ait été interprété de cette façon. Mme Perrinjaquet va être attentive à détailler de manière plus précise ce qui est attribué au budget lorsque des questions sont posées.

Mme Brenda Tuosto maintient le refus de la réponse en soulignant que le dicastère de Mme Perrinjaquet est celui qui a eu le moins de chance cette année, car entre les questions qui ont été transmises le 10 mai et le démarrage des auditions, Mme Perrinjaquet a eu seulement 3 jours pour se préparer.

[M. Jean Périllard](#) rappelle à la commission de gestion que tout ce qui concerne le budget et les comptes sont l'affaire de la commission des finances. S'il y a des questions, comme le rappelle M. Périllard depuis plusieurs années, la commission de gestion doit prendre contact avec la commission des finances pour fixer un rendez-vous afin que les questions puissent être transmises. C'est à la commission des finances de les traiter.

[M. Sébastien Deriaz](#) pense que l'intervention est assez claire, mais là n'est pas la question car la COGES ne s'est pas intéressé à la gestion financière, c'est-à-dire à des questions de transactions financières au sein du dicastère mais bien à la connaissance des budgets. A quoi sert le compte tel ou tel. C'était cela la question de la commission de gestion, sans s'intéresser aux mouvements financiers à l'intérieur de ces comptes.

[M. Brenda Tuosto](#) souhaite indiquer qu'en page 1 du rapport, au vue de la situation qui a été très difficile, il a été noté : « compte tenu de ces délais, la commission n'a pas pu prendre le recul nécessaire et solliciter d'autres commissions telle que la commission des finances comme cela se fait chaque année. »

[M. Jean Périllard](#) rappelle simplement que dans la commission de gestion il y a un membre de la commission des finances.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité : acceptée à la majorité.

***Observation 3.3 :*** Il n'y a pas eu de demande de subvention pour le raccordement au réseau de chauffage à distance. La COGES invite la Municipalité à le faire sans attendre. Dans le cas contraire, elle invite la Municipalité à prendre des mesures afin de ne pas manquer des opportunités de subventionnement.

*Réponse de la Municipalité : Ce projet est celui de la société du CAD, propriété actuelle de la société Romande énergie services SA, qui perçoit toutes les subventions afin d'en diminuer les coûts de réalisation. La Municipalité va étudier si des mesures de subventionnement nouvelles pour ses propres bâtiments seraient possibles.*

Réponse de la COGES : La commission de gestion rappelle que c'est du ressort de la Municipalité d'aller chercher des subventions et soutient la municipale déléguée dans ses demandes et recommande d'accepter la réponse.

[Mme Evelyne Perrinjaquet](#) indique que son dicastère et ses services travaillent sur ce dossier en ce moment. Des nouvelles possibilités de subventions existent depuis le mois de janvier 2020 et celles-ci sont en train d'être étudiées.

[M. le Syndic](#) indique que le chauffage à distance dans sa conception par Romande Energie SA est subventionné à la fois au mètre carré en fonction des puissances du réseau et en fonction du nombre de bâtiments raccordés par subventionnement. Cette demande ayant été formulée en 2018, elle est assurée quant au soutien et financement des chauffages à distance. 2020 fait apparaître une autre façon de procéder, c'est-à-dire que le réseau touche moins d'argent mais chacune des maisons qui ont été raccordées touche un subventionnement en fonction de la puissance installée dans la maison par le propriétaire qui s'y raccorde. Cela permet entre autre aux futurs personnes qui voudront se raccorder au réseau quand il sera en fonction, c'est-à-dire cet automne voire le printemps prochain, de pouvoir poser une demande notant que ça n'était pas dans le projet de chauffage à distance qui n'était pas subventionné, mais bien dans le raccordement dorénavant possible depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité : acceptée à l'unanimité

**Observation 3.4** : Selon la loi sur l'estimation fiscale des immeubles (LEFI) du 18 novembre 1935, « il est établi une estimation dite estimation fiscale en vue de déterminer la valeur d'imposition des immeubles (bien-fonds, droits distincts et permanents, mines) et des installations techniques et industrielles qui comportent des réseaux de transmission, de distribution à des tiers, de circulation ou de transport (réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, de chemin de fer, etc.) ». Les compétences pour procéder aux estimations fiscales, leur mise à jour et leur révision, sont attribuées à la commission de district du lieu de situation de l'immeuble. La commission d'estimation fiscale pour notre commune n'a pas siégé depuis que la Municipale est en place et sa composition n'est pas connue. La COGES demande que la Municipale se renseigne afin de s'assurer que la valeur fiscale des immeubles et des installations techniques ou industrielles situés sur la commune est à jour.

**Réponse de la Municipalité** : Une erreur s'est glissée dans le tableau. Il n'y a plus de délégation municipale au sein de cette commission. La commune ne saurait être dans l'illégalité puisque ce travail est diligenté par le registre foncier qui réunit plusieurs fois par année la commission.

*La commission fiscale est composée, depuis le 26.01.2015 de :*

*Jean-Daniel Cruchet, Président*

*Claude Zellweger, conservateur du registre foncier (jusqu'à fin janvier 2020)*

*Carlos Castro, chef du service de l'urbanisme et des Domaines*

*Celle-ci siège une fois par année, afin de mettre à jour les valeurs fiscales des immeubles et des installations techniques ou industrielles, suite à des travaux ou transfert de propriété.*

La commission de gestion recommande d'accepter la réponse de la Municipalité.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur l'entier du dicastère

**Vote sur le dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet : accepté à l'unanimité.**

**Dicastère de M. Francesco Di Franco : Ecoles et sécurité**

**Vœu 2.1 :** La COGES encourage la Municipalité à mettre en œuvre des mesures de modération et de lutte contre le trafic de transit sur le Chemin du Lac dans le but de sécuriser les usagers de la mobilité douce ainsi que les riverains.

**Réponse de la Municipalité :** *La Municipalité est consciente du problème de transit sur la rue du Lac et de Bellerive. Le projet de stationnement Bellerive/Poissine est en attente de la levée des oppositions. Ce projet permettra de stopper le trafic de transit et de sécuriser les piétons ainsi que les usagers de la mobilité douce.*

**Vœu 2.2 :** La commission consultative de sécurité n'a pas siégé en 2019. La COGES souhaiterait que cette dernière soit consultée lors de l'élaboration de projets qui touchent à ses compétences, ou à défaut au moins une fois par année, pour faire un bilan de l'année écoulée et émettre des recommandations à la Municipalité en matière de sécurité.

**Réponse de la Municipalité :** *La Municipalité a déjà prévu de mettre à contribution la Commission consultative de sécurité en 2020. Il s'agit d'une commission que la Municipalité décide d'activer pour un sujet particulier.*

**Observation 3.1 :** La Commission constate que les pavillons (Portakabin) de Borné-Nau installés en 2007 sont très mal isolés. Puisqu'ils semblent être appelés à rester en place pour une durée indéterminée, et même si aucune classe n'y siège, la commission demande que la Municipalité prenne contact avec l'ASIGE afin d'améliorer le confort de ces pavillons

**Réponse de la Municipalité :** *Ces installations étaient et sont toujours provisoires. Quoi qu'il en soit, la Municipalité fera suivre l'observation au Comité directeur de l'ASIGE.*

La commission de gestion recommande d'accepté la réponse.

La parole n'est pas demandée.

La COGES recommande d'accepter la gestion du dicastère

La parole n'est plus demandée sur l'entier du dicastère

**Vote sur le dicastère de M. Francesco Di Franco : accepté à l'unanimité.**

## **Dicastère de M. Dominique Willer : Travaux, culture et tourisme.**

**Vœu 2.1 :** La COGES encourage le Municipale délégué à végétaliser les bordures de routes, îlots ou autres surfaces, sitôt que les conditions le permettent.

**Réponse de la Municipalité :** *Chaque fois qu'il est possible nous tiendrons compte de cette demande. Cela a d'ailleurs été mis en pratique immédiatement à Borné-Nau en favorisant une haie de charmilles en lieu et place de la barrière prévue en bordure du nouveau parking du CSR-BN.*

**Vœu 2.2 :** La COGES encourage le Municipal délégué à communiquer davantage dans son rapport sur le travail de qualité fourni par les employés de la voirie et des espaces verts, comme il l'a mentionné lors des auditions.

**Réponse de la Municipalité :** *Cette communication sera intégrée dans le prochain rapport de gestion.*

**Vœu 2.3 :** La COGES souhaiterait que soit testé un second créneau horaire de la déchèterie mobile permettant aux travailleurs et travailleuses de l'utiliser sans devoir se rendre en voiture à la déchèterie intercommunale, par exemple un soir par semaine.

**Réponse de la Municipalité :** *La Municipalité va rapidement étudier la question et aménager les horaires en fonction.*

**Observation 3.1 :** La COGES constate que la Place du Château est un lieu peu agréable et, malgré le projet à long terme, propose qu'une placette soit végétalisée et aménagée rapidement avec du mobilier provisoire et amovible qui pourra éventuellement être utilisé ailleurs.

**Réponse de la Municipalité :** *La Municipalité fait hélas le même constat. Il n'est malheureusement pas envisageable d'aménager un espace provisoire. Cependant le projet du coteau des remparts va nous permettre d'offrir enfin à la population grandsonnoise un espace convivial et agréable.*

**Réponde de la COGES :** La commission de gestion indique que la réalisation définitive du projet de la place du château n'est pas incompatible avec la réalisation et la mise en place de mobilier urbain éphémère permettant de faire revivre cette place centrale. Avant de se prononcer la COGES souhaiterait savoir pourquoi ce n'est pas envisageable.

[M. Dominique Willer](#) indique qu'il a effectivement le même constat que la COGES. Il tient quand-même à rappeler que si l'on ne peut pas aménager cette place du Château c'est en raison du blocage du projet des Coteaux-Remparts. Prévoir une placette avec du mobilier urbain mobile paraît peu judicieux, nécessitant une place sécurisée, car si l'on prévoit une place avec un espace pour se détendre et autre, il y aura des familles que l'on mélangera avec la circulation importante sur ce parking et cette placette sera perdue dans la masse des voitures et ne se verra presque pas. M. Willer rappelle que l'on a un projet pas très éloigné de la place du Château, celui de la ruelle des Remparts où l'on prévoit également une place avec des bancs pour pouvoir s'y reposer et avoir la vue sur le côté remparts. Il a également été prévu pour cet été de supprimer deux places de parc du côté du châtelet pour pouvoir y mettre des parkings à vélos.

[Mme Manuela Rottet](#) demande si la problématique du parking moto est prise en compte.

[M. Dominique Willer](#) indique qu'il est bien sûr possible de penser aux motos, mais la pensée est principalement sur la mobilité douce, au vu du nombre de touristes venant à vélo. Pour ce qui est des motos, il y a un parking à côté des toilettes où l'on peut mettre 6 ou 7 motos.

[M. Sébastien Deriaz](#) remercie M. Willer pour sa réponse. Il a toutefois toujours de la peine à comprendre le fait que cela ne soit pas envisageable d'aménager un petit espace. On ne parle pas d'aménager l'entier de la place du Château, mais simplement d'avoir un petit endroit pour pouvoir s'installer. M. Deriaz est persuadé que si l'on cherche un peu, il y a moyen de trouver. Pour ce qui est des places vélos, il félicite M. Willer, c'est une excellente initiative. Pour ce qui est des motos, il s'agit apparemment d'un problème personnel.

[Mme Brenda Tuosto](#) demande s'il est possible d'étudier la possibilité d'avoir du mobilier éphémère ou s'il s'agit d'un non catégorique.

[M. Dominique Willer](#) indique qu'il est toujours possible d'imaginer cela, mais cela demande réflexion.

[Mme Brenda Tuosto](#) indique que, sous réserve de l'étude de la possibilité, la COGES recommande d'accepter la réponse.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité : accepté à la majorité.

**Observation 3.2 :** La COGES relève que le lieu actuel de la déchetterie mobile est à Grandson. Les habitant-e-s des Tuileries devraient pouvoir bénéficier de ce service aussi.

*Réponse de la Municipalité : La Municipalité va rapidement étudier la question et prévoir ce service également aux Tuileries.*

Réponse de la COGES : La commission de gestion recommande d'accepter la réponse et remercie le Municipal.

[M. Dominique Willer](#) souhaite apporter une précision. La Municipalité a déjà commencé à étudier la possibilité d'aller aux Tuileries. C'est quelque chose qui va se faire tout prochainement.

[M. Christian Maillefer](#) indique qu'à la place du château, on a quasiment une déchetterie qui suffit à l'essentiel des besoins, sauf pour le carton. Serait-il possible d'installer une benne à carton, sachant que la commune a un système de ramassage une fois par semaine. Une benne suffirait pour l'essentiel des besoins.

[M. Dominique Willer](#) indique que la question est souvent posée. La STRID a demandé d'ôter ses bennes à cartons qui ne sont jamais pleines. Une benne compactante est à disposition à la déchetterie intercommunale, ce qui est beaucoup plus écologique. A la place du Château, pour des questions de sécurité, une benne compactante n'est pas envisageable. Souvent les cartons s'ouvrent à l'intérieur et on remplit souvent à moitié voir  $\frac{3}{4}$  au mieux, ce qui implique beaucoup plus d'aller – retour. La possibilité est offerte le mercredi sur la place du Château d'aller y déposer les cartons. Il est vrai que les horaires ne sont pas idéaux pour les gens qui travaillent, raison pour laquelle la Municipalité va aussi étudier la possibilité de changer l'horaire.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité : acceptée à l'unanimité

La parole n'est pas demandée sur l'entier du dicastère

**Vote sur le dicastère de M. Dominique Willer : accepté à l'unanimité.**

### **Dicastère de Mme Christine Leu Métille : Réseau et énergies.**

**Vœu 2.1 :** La COGES encourage la Municipalité à dresser des statistiques sur la consommation d'eau/d'électricité/gaz sur la commune

*Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend note de ce vœu et veillera à le réaliser.*

**Vœu 2.2 :** La commission consultative de l'énergie n'a pas siégé en 2019. La COGES souhaiterait que cette dernière soit consultée lors de l'élaboration de projets qui touchent à ses compétences, ou à défaut au moins une fois par année pour faire un bilan de l'année écoulée et émettre des recommandations à la Municipalité en matière d'énergie.

*Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend acte de ce vœu. Elle rappelle que la commission siège sur demande en lien avec un projet spécifique.*

**Réponse de la COGES :** La COGES souhaiterait cependant que la commission soit d'avantage sollicitée ceci même s'il n'y a pas de projets spécifiques.

**Observation 3.1 :** Au vu du raccordement imminent à la STEP d'Yverdon-les-Bains, la COGES demande à la Municipalité de mettre en œuvre en priorité la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux.

*Réponse de la Municipalité : La Municipalité poursuit cet objectif avec les projets en cours, comme Couvaloup. Le coût de ces investissements qui englobe alors non seulement la mise en séparatif, mais la modernisation des réseaux d'eau potable et électrique, ainsi que le phasage de différents projets menés sur le territoire communal et qui doivent faire l'objet d'un suivi intensif par le dicastère sont les principaux facteurs limitants. Le plan d'investissement prévoit les phases prochaines de ces travaux.*

La commission de gestion recommande d'accepter la réponse de la Municipalité

La parole n'est pas demandée.

**Observation 3.2 :** La COGES constate que peu d'actions municipales ont été prévues afin de donner une suite au projet Région Energie. Elle souhaite que des mesures soient maintenant réalisées.

**Réponse de la Municipalité :** *La Municipalité rappelle que le projet Région Energie était sous la conduite de l'ADNV jusqu'à fin 2019. Les mesures prévues dans le cadre de ce projet couvrent le champ d'action de plusieurs dicastères (bâtiments, mobilité électrique, sécurisation de la motilité douce, fonds développement durable, etc.). Elles sont en partie en phase d'implantation et de réalisation (bornes électriques, comptabilité énergétique des bâtiments, projets de mobilité douce dans le cadre AggloY) pour ne citer que quelques exemples.*

**Réponse de la COGES :** La commission de gestion salue la réalisation des bornes électriques, mais en lien avec la réponse 2.1 du dicastère des bâtiments, il semble que la comptabilité énergétique ait été abandonnée. De plus, si des synergies existent entre le projet région énergie et le programme d'agglomération, il s'agit de 2 dossiers stratégiques différents. La COGES recommande de refuser la réponse et souhaite davantage de précisions.

**Mme Christine Leu Métille** indique que, comme elle a eu l'occasion de l'expliquer longuement à la commission, le projet région énergie est un projet très modeste, qui réunit 5 communes que sont Bonvillars, Champagne, Grandson, Onnens et Giez, et qui a été travaillé sur à peu près 2 ans et demi, qui n'a rien coûté à la commune en 2019, donc c'est un programme incitatif pour mettre en place un certain nombre de choses. Si on part à travers une mesure dans la réponse, on va croire qu'un certain nombre de choses seront faites, qui ne sont pas simplement du fait du projet région énergie, mais qui sont en fait aussi une aide à la centralisation. Il faut le prendre un peu à sa juste mesure en disant que ce projet est une aide à la coordination entre communes voisines et c'était la grande plus-value de ce projet avec la participation de Grandson, d'avoir été aussi un modèle un peu incitatif pour les autres communes pour la planification énergétique.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité : acceptée à la majorité

**Observation 3.3 :** La COGES constate que les ressources internes en personnel ne sont pas suffisantes pour les activités courantes et futures du Dicastère. Elle recommande à la Municipalité de déployer des fonds pour engager de nouveaux ETP etc., si ce n'est pas possible, de procéder à un rééquilibrage du personnel existant entre les Dicastères. Par exemple : pour la mise en œuvre du projet Région Energie et celle du PDDE.

**Réponse de la Municipalité :** *La Municipalité poursuit ses réflexions pour optimiser l'engagement des compétences existantes, voire de les compléter.*

**Réponse de la COGES :** La commission de gestion réitère sa demande avant de se prononcer et souhaite qu'une réponse plus précise et concrète soit communiquée.

Mme Christine Leu Métille indique qu'il y a une formulation de non réponse qui a abouti sur une réponse très synthétique à la demande de la COGES semble-t-il, mais effectivement elle paraît peut-être trop synthétique cette fois. Il a été expliqué que ce dicastère a effectivement très peu de personnel dédié à ses actions, que l'on va souvent travailler avec principalement le personnel des travaux. La réflexion qui se met en place est de se dire « on ne part pas forcément sur l'idée de doter ce dicastère d'un chef de service comme c'est le cas dans un bon nombre de dicastères, mais plutôt d'avoir une compétence qui peut être utile aussi à un autre dicastère, que ce soit celui du service des travaux ou celui du service de l'urbanisme. La réflexion qui est en cours (mais n'a pas encore abouti) est de savoir, par exemple, d'avoir à l'interne quelqu'un qui fait les relevés. Maintenant c'est un mandat que l'on donne à l'extérieur. Si on a les compétences à l'interne, quel est l'avantage pour tous les dicastères qui utilisent cette compétence. C'est dans ce sens-là que la Municipalité poursuit ses réflexions.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de la réponse la Municipalité : acceptée à la majorité.

La COGES recommande d'accepter la gestion du dicastère et encourage la Municipalité à communiquer des réponses plus ouvertes.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de Mme Christine Leu Métille : accepté à l'unanimité.**

#### **Dicastère de M. Antonio Vialatte : Urbanisme**

**Vœu 2.1 :** La COGES souhaite que la réalisation des mesures de mobilité douce inscrites et subventionnées dans le cadre du Programme d'agglomération soit réalisées en priorité, faute de quoi il y a un risque de perte du subventionnement.

**Réponse de la Municipalité :** *Les projets de mesures de mobilité douce inscrites dans le projet d'AggloY seront réalisés dans la mesure où le plan des investissements le permettra.*

**Réponse de la COGES :** La COGES réitère sa demande sur la nécessité d'inscrire ses mesures d'agglomération subventionnées par la Confédération dans les investissements pour une réalisation immédiate.

La COGES recommande d'accepter la gestion du dicastère

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de M. Antonio Vialatte : accepté à la majorité.**

**Dicastère de Mme Nathalie Gigandet : Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port.**

**Vœu 2.1 :** La COGES encourage la Municipale à rester proactive en matière de plan de gestion des forêts, au vu des futurs enjeux climatiques.

**Réponse de la Municipalité :** *Cette tâche est dévolue au triage forestier. Un accompagnement du garde-forestier est réalisé.*

**Vœu 2.2 :** La COGES encourage la Municipalité à se former, à participer à des forums ou stands d'informations en matière de gestion des forêts, et à organiser davantage d'échanges avec les différents groupements forestiers du Jura.

**Réponse de la Municipalité :** *Dès que l'opportunité se présente, la Municipalité s'y associe.*

**Observation 3.1 :** La COGES constate qu'en 2019 les compensations d'arbres (1 pour 1) n'ont pas été systématiques : la COGES demande que tout abattage d'arbre (hors zone forêt) soit compensé en nature, 1 pour 1 au minimum et davantage lorsqu'il s'agit d'arbres remarquables et, dans les rares cas de compensation financière, que la somme soit bel et bien utilisée pour replanter un arbre au minimum.

**Réponse de la Municipalité :** *La Municipalité veille à faire remplacer les arbres abattus. Les mesures compensatoires sont évaluées selon l'arborisation générale de la parcelle, la possibilité de rajeunissement naturel ou de valorisations écologiques. Le nouveau règlement en cours d'élaboration proposera des mesures compensatoires plus précises et contraignantes que l'actuel datant de 1987.*

**Réponse de la COGES :** La commission de gestion recommande d'accepter la réponse de la Municipalité.

La parole n'est pas demandée.

La COGES recommande d'accepter la gestion du dicastère

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de Mme Nathalie Gigandet : accepté à l'unanimité.**

La COGES n'a pas pu se réunir pour « la visite des domaines » avant la rédaction du rapport en raison de la situation exceptionnelle du COVID, ce qui explique l'absence de ce chapitre dans le rapport. Fort heureusement, le 27 juin dernier, grâce à une baisse significative des cas de Coronavirus, la COGES a pu se réunir pour participer à sa journée de partage et de découvertes des domaines de la commune. La COGES a visité les sites suivants : étang de la Ballastière (à proximité du camping des Pins) et le centre sportif régional de Borné Nau. La visite s'est déroulée en présence de l'ensemble de la Municipalité excepté Mme Leu qui est venue un peu plus tard, de 4 membres de la COGES, de certains des suppléants et certains des représentants de la commission des finances. Après un démarrage en douceur, le groupe s'est rendu à l'étang de la Ballastière dont la visite a été commentée par le garde forestier M. Cléménçon et complétée par Mme Gigandet.

Comme expliqué dans le rapport, ce projet piloté par le Canton a été développé dans le but de créer un milieu unique favorable à la préservation des différentes espèces de batraciens, et à plus large échelle en faveur de la valorisation de la forêt et faune indigène présente sur le territoire communal.

Avec le soutien de la commune, le Canton et les différents acteurs du terrain veilleront à préserver ce lieu paisible, bercé et rythmé par le coassement des nombreux princes charmants de l'étang, dixit M. Di Franco. Dans un tout autre registre, le groupe a poursuivi sa visite à vélo, et en co-voiturage pour certains en direction de la découverte du centre sportif régional. Les impressionnantes infrastructures sportives, telles que les terrains de baskets, de football, de beach-volley, du lancer du poids, la piste d'athlétisme, le saut en longueur, la salle triple, le mur d'escalade etc, témoignent du fort engagement et de l'énergie mise à disposition par la Municipalité. La majorité des explications a été fournie par le Syndic, qui a pu présenter les différentes étapes de construction du pôle sportif et le fonctionnement du mobilier interne. Si la qualité des infrastructures sportives a fait l'unanimité, la visite des extérieurs sous un soleil de plomb a inévitablement posée quelques questions concernant les zones d'ombres, le type de revêtement ainsi que la qualité des supports à vélos qui ne reflètent pas totalement la splendeur des infrastructures sportives et des bornes électriques installées qui sont du reste saluées par la COGES. Les membres de la COGES et sa présidente remercient les personnes ayant participé à la visite des domaines et remercie chaleureusement toutes les personnes auditionnées à savoir M. le Syndic, Mmes et M. les municipaux, le chef de service et collaboratrices et collaborateurs.

[M. Jacques-André Helfer](#) indique qu'à la page 38 sous le titre domaine, un des points marquants de 2019 est l'étude de la remise des baux à ferme et vignes. L'étude de la remise des baux agricoles a été donnée à des mandataires externes pour déterminer les nouveaux loyers et la nouvelle répartition. Le rapport final a été transmis en fin d'année. M. Helfer pense que le Conseil communal aurait pu être un peu plus informé sur le sujet car le Conseil n'a jamais eu connaissance dans un rapport des surfaces agricoles propriétés de la commune. Les dernières mentions de surfaces agricoles dates des rapports de 2007 et 2009. Raison pour laquelle M. Helfer a fait part de ses remarques à la COGES par email en évoquant l'article 17 et 46 du règlement du conseil communal qui dit : « la Municipalité doit rendre compte à l'occasion du rapport de sa gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences. » Article 46 : « chaque membre du conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport. La commission peut en prendre connaissance et mentionner dans son rapport. » Or aucune mention n'en a été faite. Il ne peut pas demander au Conseil de refuser les conclusions du rapport, mais son intervention a pour but que cette remarque figure au procès-verbal afin d'éviter un vice de forme une prochaine fois.

[Mme Natacha Stucki](#) tient à saluer le travail de la commission de gestion. Mme Stucki s'est amusée à faire un petit calcul par rapport à tout ce qu'on a fait ce soir et qu'on a partagé : 18 vœux, 14 observations, dont 5 refusées par la COGES mais 4 acceptées par le Conseil. Mme Stucki ne peut donc que remercier l'ensemble de la Municipalité ainsi que la COGES pour son travail par rapport à ce qui a été effectué. La COGES est particulièrement remerciée au vu des conditions.

[Mme Coralie Jacot](#) souhaite réagir par rapport à l'intervention de M. Helfer tout à l'heure sur le vice de forme : Il a été mentionné par M. François Gonin que cela a été discuté, cela est mentionné dans le rapport. Il n'a pas été jugé nécessaire de rajouter quelque chose qui faisait office de duplicata. La réponse a été donnée, la demande formulée, c'est pour cette raison qu'il ne figure pas en réalité dans le rapport et pour rejoindre ce que Mme Stucki a dit, la commission n'a pas trouvé de vice de forme majeur dans les dicastères où vraiment il n'y avait que des choses mineures à relever.

[M. François Gonin](#) confirme qu'il y a eu un dialogue. En tant qu'agriculteur il aime bien présenter la situation et où en sont les domaines, mais il peut aussi comprendre M. Helfer puisqu'il n'y a pas de détail sur la répartition des parcelles.

[M. Jacques-André Helfer](#) indique que sa question sur les baux était adressée à la COGES.

[Mme Brenda Tuosto](#) indique avoir imprimé le mail et l'avoir signé, et propose de l'annexer au rapport comme pièce supplémentaire. Une réponse complète doit être donnée par la Municipalité.

Le Conseil communal de Grandson, vu le rapport de la Municipalité et ouï le rapport de sa Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

**Article premier** : la gestion de l'année 2019 est adoptée.

**Article deux** : décharge est donnée à la Municipalité pour sa gestion 2019.

**Vote sur le rapport de la Commission de gestion : accepté à l'unanimité.**

La séance est interrompue un quart d'heure.

## **7. Participation communale aux travaux de mobilité douce sur le tronçon Tuileries-Brinaz lors de travaux de la DGMR (préavis 628/20). Rapport de la commission**

[Rapporteur](#) : Mme Judith Bardet (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Vote sur la proposition d'amendement : accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 628/20 relatif à la participation communale aux travaux de mobilité douce sur le tronçon Tuileries-Brinaz lors de travaux de la DGMR, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'approuver la dépense prévue au préavis no 628/20 tel qu'amendé de participation communale aux travaux de mobilité douce sur le tronçon Tuileries-Brinaz lors des travaux de la DGMR
- Article 2 : d'approuver à cet effet un crédit d'investissement de CHF 105'000.-, le compte n° 9141.36 est ouvert à cet effet
- Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante déduction faite des subventions cantonales et fédérales
- Article 4 : d'amortir cet investissement net, par le compte n° 430.331 en une année

Vote : accepté à la majorité.

M. Antonio Vialatte remercie la commission pour son travail et également d'avoir poussé plus loin sa réflexion en accordant à la Municipalité une somme complémentaire.

**8. Actualisation des articles 40 et 42 du règlement du Conseil communal (préavis 627/20).  
Rapport de la commission.**

Rapporteur : M. Pierre-André Genier (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 627/20 relatif à l'actualisation des articles 40 et 42 du règlement du conseil communal, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'adopter les modifications des articles 40 et 42 du règlement du Conseil communal
- Article 2 : le règlement modifié entrera en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité.

Vote : accepté à la majorité

## 9. Élections communales 2021 (préavis 626/20). Rapport de la commission

Rapporteur : M. René-Pierre Deriaz (voir annexes).

Mme Laetitia Jaccard Gaspar a lu et écouté avec attention le préavis municipal et le rapport de la commission dont elle ne partage pas les conclusions. En préambule, sur le nombre de municipaux. Pour une petite commune comme celle de Grandson et grâce à l'apport de chefs de service, il lui paraît justifié de poser la question de réduire le nombre de municipaux. Mme Jaccard Gaspar a osé une comparaison, même si comparaison n'est pas raison, avec la commune de Sainte-Croix. 5 élus pour une population de 4900 habitants. Le taux d'activité annoncé sur un préavis municipal est de 55% pour le Syndic et de 30% pour les municipaux, soit 175% au total. Selon le rapport de la commission, présenté ce soir, la charge municipale de la commune comprise entre 35 et 45% représente 280%. S'y ajoute 15% de tâches en dehors d'un horaire habituel, soit 395%. Comparé à Sainte-Croix, Grandson a donc une charge supplémentaire de 210%. Loin d'elle l'idée de dire que ces heures sont mal attribuées, mais elle s'étonne toutefois de cette grosse différence qui amène sans doute la Municipalité à vouloir rester à 7 membres. A l'aube d'une nouvelle législature, elle aurait trouvé intéressant de réduire le nombre de municipaux, au moins de faire un test. Rien n'est immuable et si cette proposition ne devait pas fonctionner, rien n'empêche de revenir en arrière. Il lui semble aussi que fonctionner à 5 est beaucoup plus dynamique et oblige à écouter ses collègues. Elle l'a souvent remarqué en tant que conseillère communale.

Concernant le conseil communal, chaque parti en présence se rend compte de la difficulté à recruter des membres. Il serait possible également de diminuer les commissions permanentes à 5 membres libérant ainsi quelques conseillères et conseillers. Dans les fait, on se rend compte que se sont souvent les mêmes personnes qui s'engagent dans les commissions. Réduire le nombre de membres ne devrait donc pas surcharger celles et ceux qui se sont investis, mais au contraire leur offrir un rôle plus actif. Quant à la représentativité, c'est le rôle de chacun d'exprimer en son sein des opinions différentes. Le PS a été attentif à ce point depuis de très nombreuses années en joignant ses listes à de très nombreux mouvements.

M. Sébastien Deriaz est étonné du taux d'activité de la Municipalité et des chiffres qui ont été donnés à la commission, en tout cas ceux qui se trouvent dans le rapport. Est-ce que dans le rapport de gestion pour l'année 2019, il s'agit d'un total approximatif parce que l'on n'a pas les chiffres détaillés ? on est à peu près à 162% de taux d'activité, ce qui fait à peu près 23% environ pour une Municipalité à 7 membres. On est donc assez loin du 45% qui est annoncé. Et à 5 membres, pour comparaison, on serait à un taux d'activité de 32%, ce qui semble assez différent d'un 45% plus encore un 15% à côté. Est-ce qu'il y a une explication à cette différence entre le rapport de la commission et celui de la gestion de la Municipalité.

[M. le Syndic](#) répond qu'il y a effectivement des différences entre les années et les dicastères selon les projets en cours, qui peuvent donner beaucoup de travail. Il y a également une forte présence dans les comités régionaux intercommunaux. M. le Syndic rappelle que ce que le Conseil a comme heures c'est les heures d'indemnisation et de loin pas ce que les municipaux font réellement. Pour donner un exemple, le municipal des écoles à une séance voire deux toutes les semaines au CODIR des écoles. Si la Municipalité passe à 5 ça risque d'avoir des répercussions ces prochaines années et de ne pas faciliter la tâche. Conscient de la réalité du terrain, M. le Syndic recommande de rester à 7 membres.

Pour ce qui est du Conseil, M. le Syndic a relu le vœu de la COGES, qui « encourage la Municipalité à rencontrer plus régulièrement la jeune génération afin de l'intéresser à la vie locale ». La Municipalité peut s'y efforcer, mais ce rôle est plus certainement confié aux différents partis qui doivent sans cesse se renouveler.

[M. Olivier Reymond](#) pense qu'un abaissement des membres de la Municipalité de 7 à 5 membres va poser des soucis parce que le taux de travail demandé à ces 5 membres fait qu'ils doivent diminuer d'autant leur temps de travail en dehors ce qui fait que certains ne veulent pas. Il a lu dans la presse que certains ne veulent pas s'engager en tant que municipal car cela prend tellement de temps que cela les bloque dans leur carrière professionnel. De ce point de vue conserver le nombre de municipaux à 7 permet de diminuer l'impact sur la vie professionnelle et d'attirer peut-être plus de personnes pour cette fonction.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 626/20 relatif aux élections communales 2021, ouï le rapport de sa commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : de maintenir le nombre de conseillers communaux à cinquante pour la législature 2021-2026

Article 2 : de maintenir le nombre de conseillers municipaux à sept pour la législature 2021-2026

Vote : accepté à la majorité

**10. Réponse à la motion « Création d'un fonds communal pour le développement durable ». Nomination de la commission.**

5 membres

Natacha Stucki  
Didier Brocard  
Valentin Tanniger  
Sébastien Deriaz  
François Gonin

3 suppléants

Coralie Jacot  
  
Christian Maillefer  
  
Jean-Marc Hediger

[Vote](#) : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil- Délégué municipal : Mme Christine Leu Métille et M. le Syndic

**11. Transformation et mise en conformité du sous-sol de l'Hôtel de Ville (préavis 630/20).  
Nomination de la commission**

5 membres

Nicole Helfer  
Evelyne Perrin  
Michel Maillefer  
Olivier Reymond  
Jonathan Payot

3 suppléants

Pierre-André Genier  
Christian Maillefer  
  
Pavel Pospisil

[Vote](#) : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil- Délégué municipal : Mme Evelyne Perrinjaquet

**12. Installation d'un système de vidéosurveillance sur la Commune (préavis 631/20).  
Nomination de la commission.**

5 membres

Sébastien Deriaz  
Thomas Mc Mullin  
Pavel Pospisil  
Michel Emmel  
Jacques-André Helfer

3 suppléants

Marie Bovay  
  
Christophe Corboz  
  
Manuela Rottet

[Vote](#) : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil- Délégué municipal : M. Francesco Di Franco

**13. Rénovation et entretien du bâtiment Jean-Lecomte 5 (préavis 632/20). Nomination de la commission.**

3 membres

Rachel Miaz  
Serge Perrier  
Denis Villars

3 suppléants

Evelyne Perrin  
François Gonin  
Jean Périllard

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil - Délégué municipal : Mme Evelyne Perrinjaquet

**14. Election du Président du Conseil Communal.**

M. le président cite l'article 12 du règlement du Conseil communal.

M. Sébastien Deriaz propose, au nom du groupe PS et Verts, *Mme Laetitia Jaccard Gaspar* Mme Laetitia Jaccard Gaspar est élue tacitement.

Mme Laetitia Jaccard Gaspar remercie l'assemblée pour son élection au rôle de présidente et de la confiance qui lui est portée ce soir. Une année riche commence et elle se réjouit de relever ce défi en compagnie du Conseil et de la Municipalité.

**15. Election du 1<sup>er</sup> vice-président.**

Mme Coralie Jacot propose, au nom du groupe PLR, *M. Olivier Reymond* M. Olivier Reymond est élu tacitement.

M. Olivier Reymond remercie l'assemblée pour la confiance accordée ce soir et tâchera de bien écouter le discours du 1<sup>er</sup> août s'il a lieu pour prendre des notes.

**16. Election du 2<sup>ème</sup> vice-président.**

M. Sébastien Deriaz propose, au nom du groupe PS et Verts, *Mme Delani Décoppet* Mme Delani Décoppet est élue tacitement.

**17. Election des scrutateurs.**

Mme Coralie Jacot propose, au nom du groupe PLR, *M. Hervé Cornaz*

M. Pierre-André Genier propose, au nom du groupe UDC, *Mme Manuela Rottet*

Vote accepté l'unanimité

## **18. Election des scrutateurs suppléants.**

[M. Sébastien Deriaz](#) propose, au nom du groupe PS et Verts, *Mme Melissa Margot*

[Mme Coralie Jacot](#) propose, au nom du groupe PLR, *M. Yannick Schelker*

Mme Melissa Margot et M. Yannick Schelker sont élus tacitement

## **19. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme**

[Mme Coralie Jacot](#) propose, au nom du groupe PLR, *M. Philippe Tanner* en remplacement de M. Ian Ashdown.

Vote : accepté à la majorité

## **20. Propositions individuelles.**

[M. Sébastien Deriaz](#) souhaite avouer au nom du PS et Verts que la tribune du PLR a été lue. Dans les pages 2 à 4, on sent l'envie qu'à l'équipe municipale PLR de tirer un bilan de cette législature qui arrive ma fois bientôt à son terme. L'envie de montrer que la commune bouge, qu'elle s'adapte et que la Municipalité ne reste pas les bras croisés comme on peut l'entendre trop souvent. On comprend très bien ce besoin. Ce qu'ils ont eu un peu plus de peine à comprendre par contre, c'est pourquoi cette publication aux couleurs du PLR est écrite au nom de « la Municipalité ». Il s'adresse donc à M. le Syndic, en principe garant d'un fonctionnement collégial de la Municipalité, en posant la question suivante : « l'équipe PLR a-t-elle volontairement laissé sur la touche deux des membres de la Municipalité ou bien alors s'agit-il d'une banale maladresse qui pourrait, par exemple, être réparée en communiquant un vrai bilan de législature qui donnerait la parole aux 7 membres qui composent la Municipalité ». M. Deriaz remercie par avance M. le Syndic pour sa réponse.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) a eu quelques échanges avec le responsable du site Borné-Nau concernant la mise en place du parc à vélos aux abords de la salle multisports. En effet les madriers sont posés sur un sol en ronces ce qui n'est pas commode pour les usagers, voir dommageable pour les vélos. On ne peut attacher les vélos que par la roue avant. Il lui a été rapporté que ces râteliers avaient été déplacés. Il semble qu'il y ait des prescriptions en la matière, qu'en est-il du choix de ces râteliers ? Selon le responsable, aucune zone couverte n'est prévue à part celle devant l'école, qui est bien loin du centre sportif. Mme Jaccard Gaspar souhaite avoir des éléments de réponse sur cette demande.

[M. le Syndic](#) indique qu'une mise à l'enquête a été faite. Dans la mise à l'enquête, il y avait le principe des madriers et il n'y avait pas d'emplacements couverts de prévu. La piste et l'interface entre les bâtiments en construction multiusage et le centre sportif va encore évoluer. Un petit mandat a été donné à l'architecte pour imaginer l'interface entre les 2 entités de construction. Et ceci amènera à résoudre la problématique du déplacement des racks à vélos. Un certain nombre d'aménagements seront faits entre l'arrière du centre sportif et le côté du bâtiment multiusage. En l'état, ce n'est pas installé de manière définitive et ils ne seront pas enlevés pour ne plus rien avoir d'ici la finalisation du projet vers avril-mai l'année prochaine. De plus, il existe un parc à vélo devant l'entrée de Borné Nau A depuis 25 ans et, très franchement, il ne semble pas qu'il y ait bousculade pour mettre des vélos dessous. La question est donc : doit-on réellement investir à ce point-là et faire un parc à vélo couvert sur le même emplacement car le nouveau parc à vélos serait à même distance des bureaux et infrastructures que l'ancien. M. le Syndic rappelle que cet élément de parc à vélos n'a pas été signalé lors de la mise à l'enquête ou même avant.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) remercie le Syndic de sa réponse et aimerait apporter des petites précisions. Le parc à vélos couvert actuel est pas mal utilisé et avec l'introduction de l'horaire continu dès la rentrée, beaucoup plus d'enfants seront susceptibles de se déplacer à vélos, c'est donc aussi matière à envisager pour un futur proche.

[Mme Brenda Tuosto](#) souhaite ajouter, dans le cadre de l'inventaire de la visite des domaines, ou l'on voit qu'il y a énormément d'efforts qui ont été fait pour rendre ce centre sportif comme un centre sportif de qualité, c'est juste le minimum d'avoir des supports à vélos standards qui sont adaptés aux utilisateurs, que ce soit des arceaux ou des supports par terre.

[Mme Délani Decoppet](#) demande si une réponse est possible au sujet de la question de Monsieur Dériaz

[M. Antonio Vialatte](#) a oublié de préciser que la Municipalité a reçu de la part de la DGTL (direction générale territoire et logement) l'approbation du PPA de la Vieille-Ville sous la signature de la cheffe de département du DIT (département des institutions et du territoire) et son affichage au pilier public, constatant qu'aucun recours n'a été déposé durant le délai légal, celui-ci est entré en force à la date du 17 mars 2020. Vous trouvez maintenant sur le site de la commune, le plan, le règlement, ainsi que la zone réservée de la Vieille-Ville.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) indique qu'une grande partie de la cour de récréation de l'école a été détruite pour la construction du bâtiment multi-usages et que la partie restante a été endommagée par le passage des véhicules de chantier. Puisque cette cour doit être refaite, elle encourage la Municipalité de profiter de cet état de fait pour changer le revêtement du sol, actuellement en bitume noir, ceci afin de limiter l'effet de la chaleur et la propagation du bruit qui va encore augmenter avec la construction du bâtiment multi-usages.

[M. le Syndic](#) indique prendre en compte les vœux formulés pour la réflexion finale sur la reconstruction de cette place. Il pense que le panier de basket sera retiré et le mobilier déplacé sera remis, mais peut-être aussi avec des espaces verts.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) ne sait pas si la Municipalité a des éléments de réponse à apporter, mais il ne semble pas y avoir de suite aux travaux autour du château. Certes, il y a eu le semi-confinement, mais les autres chantiers ont déjà repris depuis longtemps. Est-ce que M. Payot, en tant que délégué à l'information, a des éléments de réponse.

[M. le Syndic](#) peut répondre car un conseil de fondation a eu lieu cette semaine. Effectivement le COVID a causé une suspension des travaux. Le fait est que la fondation, propriétaire actuellement, souhaite une modification de la gouvernance des deux entités. C'est une des conditions sine-qua-non à la continuation des investissements prévus et qui devraient porter à la réalisation complète de la fin des travaux d'ici à 2025. Tant la fondation que le propriétaire ont décidé d'investir dans ce château à peu près CHF 25 mio dans les 4 prochaines années pour la fin des travaux d'aménagement des espaces. Ces travaux sont très importants et vont nécessiter encore plusieurs étapes de réalisations ces 4 prochaines années. Il faut voir que le comité, qui est nouveau depuis 2 ans, a repris en main l'entier de cette fondation. L'année passée les travaux ont été suspendus car une année de réflexion a été demandée. Cette année, les travaux ont été moins nombreux pour mettre de l'ordre de ce côté-là.

[Mme Coralie Jacot](#) aimerait apporter une réponse à M. Deriaz totalement différente car pas municipale. Il s'agit là d'un débat de parti et non de conseil communal. Elle invite M. Deriaz à aller discuter vers elle à la fin du Conseil.

[M. le Syndic](#) souhaite lever un petit doute apporté par M. Reymond. La fête du 1<sup>er</sup> août aura bien lieu. Elle est organisée « COVID conforme » avec contrôle des admissions, distances et identification des personnes.

M. le Syndic a déclaré que c'était la première fois que le Conseil siégeait ici alors que comme l'a indiqué Mme la secrétaire du conseil communal grâce à sa documentation très complète que le Conseil y avait déjà siégé lors de l'inauguration.

La Municipalité souhaite à toutes et tous un très bel été et des vacances régénératrices sans risques. Merci au Président sortant, bien qu'il ait eu une année allégée en matière de séance du Conseil. Mme la nouvelle Présidente, la Municipalité va tout prochainement convenir d'un calendrier pour cette dernière année de législature qui a débuté hier.

M. le Syndic en profite pour annoncer qu'il ne se représentera pas pour une nouvelle législature. Afin que les choses soient claires, il va pleinement assurer, jusqu'au 30 juin prochain, ses engagements politiques.

[M. Pierre-André Genier](#) aimerait savoir où en est la mise en conformité des terrains de football, suite au crédit voté en début d'année.

[M. Dominique Willer](#) confirme que le crédit a été voté. La Municipalité a eu confirmation du FC Grandson qu'il pourrait faire ses travaux. La Municipalité a surtout voulu que l'on ait une confirmation officielle écrite du fond du sport pour les subventions et il faut savoir que le fond du sport se détermine sur la base d'offres qui vont être étudiées au cas par cas cette semaine. Offres qui ont été transmises au fond du sport qui va pouvoir se déterminer sur l'entrée en matière ou non et à quel pourcentage. Tant que cette décision ne sera pas connue, aucun travail ne pourra débuter. Nous n'aimerions pas être dans la même situation qu'Yverdon qui malheureusement a débuté les travaux et qui ne touchera pas de subvention car ils n'ont pas fait la demande en temps voulu. Voilà la raison pour laquelle cela a pris du retard.

[Mme Natacha Stucki](#) tient à remercier M. le Syndic pour ces 14 années de syndication et propose de chaleureusement l'applaudir.

[M. le Président](#) indique que les premiers mots qui lui viennent à l'esprit sont « déjà » voire « malheureusement » car il a beaucoup apprécié le rôle central joué par le Président, notamment au niveau des contacts bénéfiques qu'il a pu avoir avec le greffe, la Municipalité, le Préfet, le Bureau, les conseillères et conseillers et évidemment les concitoyens. Malheureusement un petit virus est passé par là, l'empêchant de participer aux différentes représentations prévues ces 3 derniers mois. Suite à la déclaration de M. le Syndic, il pourra se vanter d'avoir été l'avant dernier Président du conseil communal sous la syndication de M. Payot et d'avoir tenu un conseil au mois de juillet ! Pour terminer, M. le Président souhaite féliciter l'ensemble des personnes présentes pour leur présence ce soir : tout le monde a des préoccupations quotidiennes, professionnelles ou d'autres activités, telle que la soirée des promotions et pourtant, malgré la chaleur et la soif, vous êtes là ! Il pense que grâce à cette présence, on profite de ce droit, de cette chance d'exercer la démocratie directe, qui permet de s'exprimer librement, parfois oralement et parfois par voie de référendum lorsque cela ne suffit pas. Il félicite tout le monde pour l'engagement et le respect les uns envers les autres durant les débats.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 23 h 45

Le Président :



Hervé Cornaz



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

## Rapport de commission

### Préavis n° 629/19

<b>Objet :</b>	Comptes de l'année 2019		
<b>Date et heures de la séance :</b>	25 mai 2020	Début : 19 h 30	Fin : 22 h 30
<b>Lieu de la séance :</b>	Salle de Justice de l'Hôtel de ville		
<b>Président-e / Rapporteur-e :</b>	M. Jacques-André HELFER		
<b>Membres de la commission présents :</b>	Mme Rachel MIAZ, Mme Natacha STUCKI, Mme Melissa MARGOT, M. Bruno VIALATTE, M. Michel MAILLEFER, M. Jean PERILLARD		
<b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b>	Aucun		
<b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>	M. François Payot, Syndic accompagné de Mme Dominique Léglise, boursière		

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s s'est réunie le lundi 25 mai 2020 pour discuter du préavis en titre en présence de M. François Payot, Syndic et de Mme Dominique Léglise, boursière.

Tout d'abord, la commission des finances souhaite relever l'excellent travail que le service des finances a accompli.

Le préavis fourni est très complet et détaillé, de nombreuses informations sur les comptes ont été indiquées dans la partie « commentaire sur les comptes de l'année 2019 ».

Le budget accepté par le Conseil communal prévoyait un excédent de charges de CHF 425'000.- Les comptes 2019 présentent un excédent de revenus de CHF 1'015'456.-, dû à des recettes extraordinaires sur les successions. Ce très bon résultat a permis des opérations destinées à épurer les comptes ainsi qu'à alléger les prochains budgets et couvrir des risques futurs.

Dans la rubrique des charges de fonctionnement, les frais sont plus élevés que prévu dans le budget. On remarque une augmentation de 3,6 % avant les écritures de bouclage pour s'élever à 9,1 % après ces opérations. Cette différence est notamment due à des amortissements supplémentaires.

En ce qui concerne les ETP, les comptes font ressortir une augmentation de 0,84 ETP, ceci provient de l'engagement d'un apprenti en cours d'année au Service des Bâtiments et du prolongement du contrat d'un collaborateur au Service des travaux (engagé en CDD en 2018), suite à une absence pour maladie d'un collaborateur au Parc et Jardins et au grave accident de travail de notre maçon en août 2019.

Le poste 319, impôts, taxes et cotisations a été grevé d'une importante augmentation due à un contrôle de TVA sollicité par le Service des Finances en 2019. Ce contrôle a eu pour conséquences une correction de la TVA sur certains postes pour les années 2015 à 2018 dont le détail est présenté dans le tableau annexe du préavis.

Le chapitre des amortissements (poste 33) montre d'importantes variations, suite à des écritures de bouclage et d'abandons de prêts pour diverses entités, à savoir :

Maison des Terroirs pour CHF 42'000.-

Fondation Grandsonnoise d'équipement de football pour CHF 70'000.-

Fondation de la cabane scout pour CHF 20'000.-

La Commission des Finances a demandé des compléments d'information au sujet de ces abandons de prêts, pour connaître les raisons qui ont motivé le choix des bénéficiaires.

Il y a trois ans, les réviseurs de la Fiduciaire, s'étonnaient que des sommes aussi importantes restaient sans amortissements (tennis-football-cabane scout).

Pour rappel la plupart des prêts cités ci-dessus l'ont été fait en mentionnant que l'amortissement avait lieu en fonction des possibilités des sociétés concernées et au vu de la capacité réelle de remboursement, raison pour laquelle, la Municipalité a décidé de proposer un amortissement extraordinaire complémentaire.

Il faut reconnaître que ces sociétés offrent des prestations au bénéfice de tous.

Pour la maison des terroirs, il s'agit de faire un important soutien pour essayer d'en maintenir l'activité. C'est surtout notre commune qui bénéficie des activités. De plus le nouveau projet démarre et a des résultats encourageants.

La Commission des Finances suggère que chaque futur prêt de la commune soit accompagné d'une convention de remboursement figurant dans le préavis municipal. Les sociétés bénéficiaires d'un prêt devraient remettre leurs comptes chaque année à la Municipalité.

Il est d'usage en comptabilité de faire des règlements d'utilisation des fonds pour garder en mémoire leurs fonctions, nous pensons donc que dans le cas des conventions de remboursements de prêts c'est aussi une très bonne solution qui permet de garder une trace historique pour les élus/es à venir.

La péréquation canton-commune a été défavorable à la Commune de Grandson. Le montant des acomptes versés sur l'exercice 2018 était inférieur au montant dû. La commune a dû reverser un montant de CHF 480'361.- Cette hausse est due à de meilleures rentrées fiscales sur l'exercice 2018.

La péréquation entre le Canton et les communes vaudoises est actuellement en discussion, car les charges pour les communes deviennent de plus en plus lourdes.

On peut constater que pour la Commune de Grandson, les personnes ne payant pas d'impôts représentent 26% des contribuables.

La marge d'autofinancement s'est légèrement améliorée.

En conclusion, la commission des finances remercie Madame Léglise et Monsieur François Payot pour leurs explications détaillées, et vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 tels que présentés ;

Article 2 : de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

~~Melissa MARGOT~~

Rachel MIAZ



Natacha STUCKI



Bruno VIALATTE



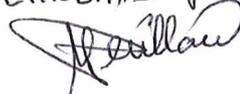
Michel MAILLEFER



Melissa MARGOT



Jacques-André HELFER

PERILLARD JEAN  


Grandson, le 21 juin 2020.

## Rapport de commission

### Préavis n° 628/20

<b>Objet :</b>	<b><u>Participation communale aux travaux de mobilité douce sur le tronçon Tuileries-Brinaz lors de travaux de la DGMR</u></b>		
<b>Date et heures de la séance :</b>	09.06.2020	Début : 19h45	Fin : 20h45
<b>Lieu de la séance :</b>	Salle du Conseil de l'Hôtel de ville		
<b>Président-e / Rapporteur-e :</b>	Judith Bardet		
<b>Membres de la commission présents :</b>	Nicole Helfer, Michel Jaquemet		
<b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b>	Aucun		
<b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>	Antonio Vialatte		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La commission nommée par le Conseil Communal de Grandson en date du 12 mars 2020 s'est réunie à la date indiquée ci-dessus afin de débattre du préavis 628/20.

En préambule, la commission souhaite remercier Monsieur Antonio Vialatte et Monsieur Carlos Castro pour les explications détaillées fournies lors de la séance.

L'objet de ce préavis fait partie intégrante des mesures d'agglomération, intitulées 6b, relatives à l'aménagement d'itinéraires de mobilité douce visant à améliorer les liaisons entre la plaine et le lac. La RC 269, entre la halte de Travys de la Brinaz et le carrefour du Chemin de la Baumaz devant être remodelée à la suite des travaux de l'ECF, AggloY et les communes concernées ont décidé de profiter des travaux pour réaliser une première petite partie de la mesure 6b. L'ensemble des travaux est financé par la DGMR et l'ECF hormis le tronçon d'une soixantaine de mètres à charge de la commune de Grandson car situé en traversée des Tuileries. Le montant estimé s'élève à CHF TTC 86'100.-. En raison de la situation exceptionnelle liée à la pandémie du COVID-19, le Conseil Communal de Grandson n'a pu siéger comme prévu le 14.05.2020. Dès lors, la Municipalité a, afin d'obtenir les subventions octroyées par la Confédération, décidé de valider, dans sa séance du 18 mai 2020, la participation financière de la commune dans ce projet.

Les débats de la commission ont débouché sur les conclusions suivantes :

La Municipalité, au travers du présent préavis, demande au Conseil d'approuver une dépense de CHF 90'000.- pour la participation financière à charge de la commune d'un tronçon de mobilité douce de 60 mètres linéaires. La commission approuve à l'unanimité cette demande. Cependant, une piste cyclable développe son potentiel et attire de nouveaux usagers vers le vélo essentiellement lorsqu'une continuité peut être assurée. Or, avec le report du PPA de Fiez-Pittet d'une dizaine d'années au moins, le tracé prévu pour assurer cette continuité tel que présenté sur le plan joint au préavis sera vraisemblablement « gelé » pour un même laps de temps. Le trafic cycliste sur la Route de la Brinaz a tendance à augmenter pour diverses raisons : essor du vélo à assistance électrique, prise de conscience de la population quant aux effets positifs du vélo sur la santé et l'environnement, cadence à la ½ heure des trains entre Yverdon et Ste-Croix, élèves scolarisés dans un collège voisin, développement de la zone Chamard, etc. Il est donc primordial d'assurer un itinéraire continu et sécurisé au-delà du tronçon prévu dans ce préavis par la création d'une bande cyclable de 500 m. dans les deux sens sur la Route de Brinaz entre le Chemin de la Baumaz et le Collège des Tuileries. Par conséquent, la commission décide de soumettre au vote un amendement au préavis 628/20 afin d'augmenter de CHF 15'000.- le crédit demandé de CHF 90'000.- à CHF 105'000.- octroyant ainsi les moyens financiers à la Municipalité pour la réalisation du marquage au sol de la première bande cyclable de la commune de Grandson !

En plus du sujet préalablement exposé, la commission souhaite faire part des remarques suivantes à la Municipalité:

- Concernant l'éclairage public, un système LED est prévu. La commission souhaiterait un éclairage LED **dynamique**. La RC269 étant une *route de desserte*, elle pourrait, selon la réponse du 18 novembre 2019 de la Municipalité au postulat « *Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile* », être équipée d'un tel système.
- Les pavés séparant la piste cyclable de la RC269 devront être lissés
- La limitation de vitesse de 80km/h en sortie des Tuileries nous paraît excessive au vu de la configuration des lieux (un passage pour piétons, deux carrefours, un passage à niveau). D'ailleurs, selon la norme VSS 640 241, les passages pour piétons ne seraient plus autorisés sur des routes dont la vitesse est limitée à 80km/h.

Même si la remarque ci-dessus relative à l'éclairage public n'est pas contraignante, les membres de la commission espèrent vivement que la Municipalité en tiendra compte lors des prises de décisions.

La commission vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal complété par l'amendement proposé, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

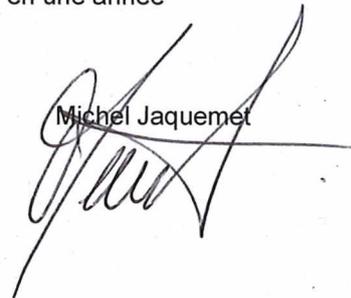
Décide :

- Article 1 : **d'approuver** la dépense prévue au préavis n° 628/20 tel qu'amendé de participation Communale aux travaux de mobilité douce sur le tronçon Tuileries-Brinaz lors des travaux de la DGMR ;
- Article 2 : **d'approuver** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 105'000.-, le compte n° 9141.36 est ouvert à cet effet ;
- Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante déduction faite des subventions cantonales et fédérales ;
- Article 4 : **d'amortir** cet investissement net, par le compte n° 430.331 en une année

Judith Bardet

Nicole Helfer

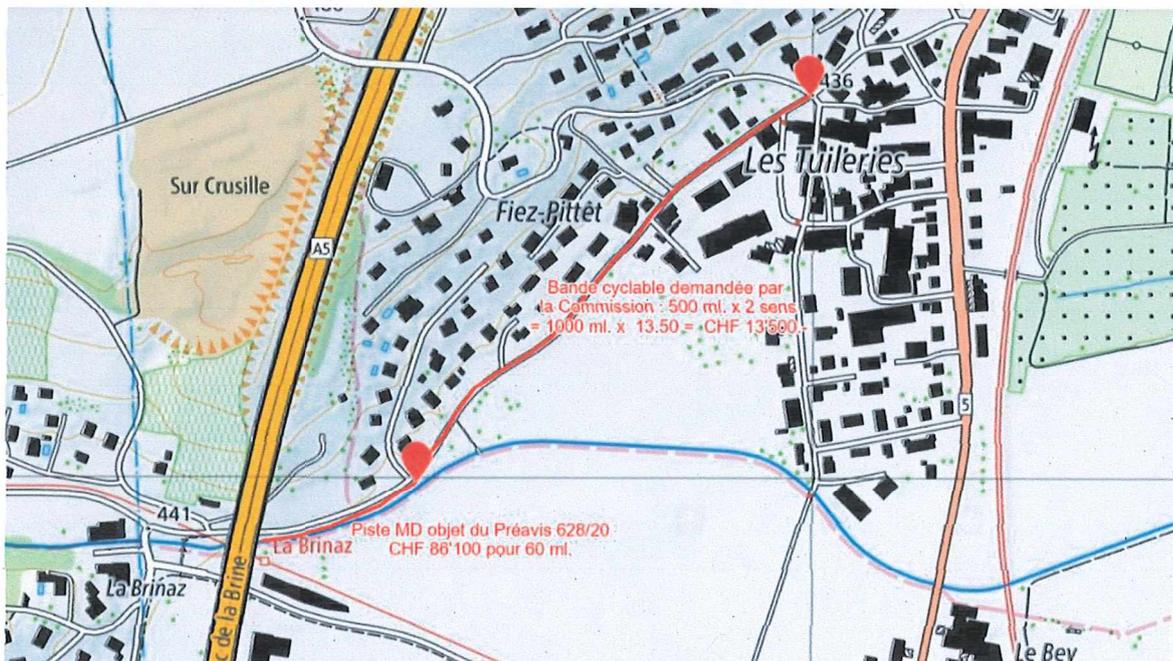
Michel Jaquemet



Annexes : plan de situation et documentation

**Annexes au rapport de commission, préavis 628/20 :**

Plan de situation



Extrait de la brochure éditée par le canton en juin 2020 : « Faciliter les déplacements à vélo, pour une mobilité multimodale durable. Fiches illustratives de mesures rapidement réalisables dans votre commune »

**ACTION 1**

**DONNER DE L'ESPACE AUX VELOS SUR LA CHAUSSÉE**



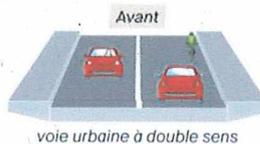
**Enjeux**

Afin d'attirer de nouveaux usagers vers le vélo, il est nécessaire de repenser l'aménagement de l'espace public et de garantir des itinéraires continus, sûrs et confortables aux cyclistes.

Le marquage de bandes cyclables sur les voiries non équipées représente le premier pas pour garantir la continuité des itinéraires. Lorsque les gabarits sont plus généreux, la redistribution de l'espace public permet d'offrir des aménagements cyclables plus capacitaires et confortables.

Les nouveaux usagers pouvant être peu habitués à circuler à vélo, une séparation claire entre le trafic et les vélos est souhaitable partout où cela est possible.

**Réaffecter les largeurs de chaussées**



[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/mobilite/DGMR/offre\\_mobilite\\_a\\_disposition/TIM\\_Velo\\_et\\_marche/20200608\\_Fiches\\_amenagements\\_cyclables\\_communes.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/mobilite/DGMR/offre_mobilite_a_disposition/TIM_Velo_et_marche/20200608_Fiches_amenagements_cyclables_communes.pdf)

## Extrait de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) :

### Bandes et pistes cyclables, chemins pour piétons et allées d'équitation, symbole du vélo

Art. 78a

- 1 Les bandes cyclables seront délimitées par une ligne jaune discontinue ou continue (6.09). Il est interdit d'empiéter sur la ligne continue ou de la franchir. Sur l'aire d'une intersection, le marquage des bandes cyclables n'est autorisé que si la priorité est retirée aux véhicules qui débouchent sur l'intersection et si les deux moitiés de la chaussée sont séparées par une marque.
- 2 La mise en place de bandes cyclables des deux côtés de la chaussée n'est admise en dehors des localités que si les deux moitiés de la chaussée sont séparées par une marque.
- 3 Les «*ses pour cyclistes*» (6.26) sont des bandes cyclables élargies qui, dans des cas particuliers, peuvent être marquées avant des signaux lumineux. Dans le secteur élargi, marqué du symbole d'un cycle, les cyclistes sont autorisés, par dérogation aux art. 42, al. 3, et 43, al. 1, OCR, à se placer les uns à côté des autres lorsque le feu est rouge et pour traverser l'intersection dès que le feu passe au vert. Lorsqu'il est rouge, les autres conducteurs doivent s'arrêter avant la première ligne d'arrêt. Le DETEC précise les détails dans des instructions.
- 4 Lorsqu'une piste cyclable coupe une route secondaire et que, exceptionnellement et par dérogation à l'art. 15, al. 3, OCR, les usagers de cette piste bénéficient de la priorité, la traversée de la route sera indiquée par des lignes jaunes discontinues; il y a lieu de retirer la priorité aux véhicules circulant sur la route secondaire, au moyen des signaux «*Stop*» (3.01) ou «*Cédez le passage*» (3.02).
- 5 Les pistes cyclables, les chemins pour piétons et les allées d'équitation (art. 33) situés au même niveau seront séparés par une ligne jaune discontinue ou continue. Il est interdit aux cyclistes et cyclomotoristes ainsi qu'aux cavaliers d'empiéter sur les lignes jaunes continues ou de les franchir.
- 6 Sur les pistes et bandes cyclables, il est possible de peindre le symbole jaune d'un cycle ainsi que des flèches jaunes indiquant la direction à suivre ou l'ordre de préséance.
- 7 Le symbole du vélo est également admis hors des bandes et des pistes cyclables dans les situations suivantes:
  - a. sur les voies réservées aux bus;
  - b. sur les places de stationnement réservées aux vélos;
  - c. au bord de la chaussée devant les refuges pour piétons et les passages étroits similaires lorsqu'une bande cyclable doit être interrompue;
  - d. pour signaler la circulation de cycles en sens inverse sur les routes à sens unique en l'absence de bande cyclable;
  - e. sur les voies dédiées à droite où les cycles peuvent continuer tout droit contrairement aux véhicules en général. En pareil cas, le symbole est complété par des flèches de direction jaunes.
- 8 Sur les chemins destinés à deux catégories d'usagers (art. 33, al. 4), il est possible de peindre en jaunes les symboles du signal en question, en vue de préciser la situation.

## Extrait du document édité par l'OFROU relatif au coût des infrastructures de MD

### 4 Bande cyclable

#### 4.1 Coûts d'investissement pour nouvelles bandes cyclables (des deux côtés) sur une chaussée existante par mètre courant

Marquage de bande cyclable (n° 6.09, OSR) des deux côtés

Coûts d'investissement par mètre courant CHF 10,-

#### 4.2 Coûts d'investissement pour nouvelles bandes cyclables (des deux côtés) par mètre courant, élargissement (2 x 1,5 m) nécessaire

Élargissement de la route de 3,0 m (sans acquisition de terrain), marquage de bande cyclable des deux côtés, sans trottoir côté chaussée

Coûts d'investissement par mètre courant CHF 850,-

#### 4.3 Facteur régional de correction des coûts

100 %	110 %	115 %	135 %	140 %
Espace Mittelland	Suisse du nord-ouest Zurich	Suisse orientale Suisse centrale	Région lémannique	Tessin

Source : OFS (2008) statistique suisse des prix de la construction, valeurs référentielles moyennes pour des éléments calculés (CFE), Neuchâtel

[https://www.astra.admin.ch/dam/astra/fr/dokumente/langsamverkehr/lv\\_m120\\_baukostenderhaeufigstenlangsamverkehrsinfrastrukturen201.pdf.download.pdf/md\\_d120\\_couts\\_occasionnesparlaconstructiondesinfrastructuresdemo.pdf](https://www.astra.admin.ch/dam/astra/fr/dokumente/langsamverkehr/lv_m120_baukostenderhaeufigstenlangsamverkehrsinfrastrukturen201.pdf.download.pdf/md_d120_couts_occasionnesparlaconstructiondesinfrastructuresdemo.pdf)

Extrait de la réponse de la Municipalité à la suite du Postulat « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile » :

#### B. Réduire ou éteindre pendant la nuit

Pour les routes de dessertes urbaines et les voies résidentielles, le choix est plus large, car il est possible d'opter pour l'abaissement nocturne, la pose d'un éclairage dynamique ou l'extinction complète de l'éclairage, par exemple pendant la même plage-horaire que l'abaissement, soit de 23h0 à 5h00 du matin. Ces routes de dessertes et voies résidentielles enregistrent une très faible fréquentation nocturne.

## Rapport de commission

### Préavis n° 627/20

<b>Objet :</b>	<i>Actualisation des articles 40 et 42 du règlement du conseil communal.</i>		
<b>Date et heures de la séance :</b>	16 juin 2020	Début : 19h00	Fin : 20h00
<b>Lieu de la séance :</b>	<i>Salle de justice de l'Hôtel de ville</i>		
<b>Président-e / Rapporteur-e :</b>	Pierre-André Genier		
<b>Membres de la commission présents :</b>	Florian Luthi, Coralie Jacot, Sébastien Deriaz et Judith Bardet		
<b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b>	Aucun		
<b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>	François Payot		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La commission nommée par le conseil communal en date du 12 mars 2020 s'est réunie à la date ci-dessus afin de débattre du préavis 627/20.

En préambule, la commission remercie M. François Payot pour les éclaircissements sur les sujets.

Après explications de M. Payot, pour la modification de l'art. 40 :

Pouvoir nommer les commissions hors conseil communal, principalement lors des périodes pendant lesquelles les séances du conseil sont espacées de plusieurs mois, afin d'éviter à la Municipalité une longue anticipation.

Pour l'art. 42 :

Comme il s'avère problématique de récolter les signatures de tous les membres de la commission, l'article 42 serait modifié afin que seule la signature du rapporteur soit exigée sur le rapport remis au greffe.

Proposition est donc faite de corriger les articles 40 et 42 comme suit :

#### **Art. 40 : Nomination et fonctionnement des commissions**

Les commissions sont désignées par le Conseil, à moins qu'il n'en décide autrement. Sur demande motivée de la Municipalité, le bureau est autorisé à nommer les commissions par anticipation, sur proposition des groupes.

Les commissions s'organisent elles-mêmes et désignent leurs présidents. Elles peuvent édicter un règlement d'organisation.

Lorsque l'assemblée nomme elle-même une commission, elle y procède au scrutin de liste à main levée, lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir. Si tel n'est pas le cas, l'élection a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.

*Lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel appartenait le conseiller à remplacer. Lorsqu'un membre d'une commission démissionne de son parti ou quitte son groupe politique ou en exclu, il est réputé démissionnaire de la commission dans laquelle il représentait ce parti ou ce groupe.*

## Art. 42 : Dépôt du rapport

Les commissions doivent déposer, par écrit, leur rapport au greffe municipal, au plus tard le jour de la séance de Municipalité précédant la réunion du Conseil, cas d'urgence réservés.

Une copie du rapport est distribuée dans le même délai au président du Conseil ainsi qu'à tous les membres de la commission.

Le rapport est signé par le rapporteur au plus tard à la séance du Conseil.

Lorsqu'une commission ne peut faire son rapport au jour dit, elle prévient le président du Conseil, lequel en informe ce dernier.

La commission constate que le règlement est rédigé au masculin uniquement. Elle invite la Municipalité à se renseigner sur la possibilité d'introduire l'écriture épïcène dans le cadre de cette révision.

Conclusions :

Fondé sur ce qui précède, la commission vous demande d'accepter les articles concernés bien qu'ils aient suscité des discussions au sein de la commission.

Le conseil communal de Grandson sur proposition de la municipalité et du bureau du Conseil, entendu le rapport de la commission ad'hoc considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

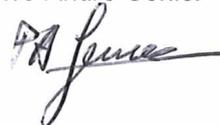
Décide :

Article 1 : d'adopter les modifications des articles 40 et 42 du règlement du Conseil *communal*.

Article 2 : le règlement *modifié entrera* en vigueur dès son approbation par *la Cheffe du Département* des institutions et de la sécurité.

Le président-rapporteur :

Pierre-André Genier

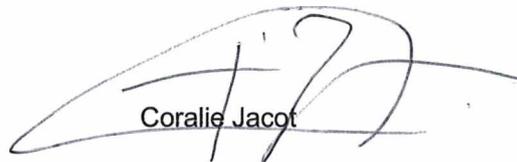


Les membres :

Florian Luthi



Coralie Jacot



Sébastien Deriaz



Judith Bardet



# Rapport de commission

## Préavis n° 626/20

<b>Objet :</b>	Elections communales 2021		
<b>Date et heures de la séance :</b>	08 juin 2020	Début : 20.00	Fin : 21.00
<b>Lieu de la séance :</b>	Salle du conseil communal, Hôtel de Ville		
<b>Président-e / Rapporteur-e :</b>	Deriaz René-Pierre		
<b>Membres de la commission présents :</b>	MM. Michel Emmel, Denis Villars, Nicolas Perrin et René-Pierre Deriaz		
<b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b>	M. Jacques-André Helfer		
<b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>	M. François Payot		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Le préavis cité en titre a été établi par la municipalité pour susciter la discussion concernant le nombre de conseillers communaux et municipaux pour la prochaine législature. Le bureau actuel de notre conseil a fait part à la municipalité des difficultés rencontrées par les groupes politiques à trouver des candidats. Notre président a d'ailleurs signé un article invitant le public à s'intéresser à notre organe législatif dans le dernier Journal officiel de Grandson.

Monsieur le Syndic explique d'abord la proposition municipale d'en rester au statu quo pour les 2 autorités. Pour le conseil communal, la charge de travail annuelle ne changera pas, et les différentes commissions et délégations permanentes ainsi que le bureau absorbent déjà un effectif de 40 personnes, en octroyant une tâche à chacun, sans compter les suppléants ! Pour la municipalité, la charge actuelle, même si la situation a évolué en fonction de l'engagement de chefs de service, représente un 35 à 45% de temps de travail, non compris un 15% de tâches en dehors d'un horaire de travail habituel ! Il y a 7 délégations municipales dans les différents comités des associations intercommunales.

Concernant le conseil communal, une baisse de l'effectif prêterait les petits groupes politiques et diminuerait la représentativité de la population. Le recrutement n'est pas aisé, mais il ne faudrait pas que l'engagement élevé demandé aux candidats ne les rebute à se présenter aux élections.

Pour la municipalité, une baisse du nombre de membres à 5 signifierait une charge d'environ 50% pour tous, La volonté de rester «milicien» et une suppléance difficile en cas d'absence d'un ou plusieurs membres prèchent pour en rester à la situation actuelle de 7 conseillers municipaux. Les indemnités actuelles et l'affiliation à une caisse de pensions sont estimées correctes. Une éventuelle fusion avec des communes voisines n'est pas à l'ordre du jour.

Nous remercions Monsieur le Syndic d'avoir apporté un avis éclairé au sujet du nombre de conseillères et conseillers à mettre en place.

La commission constate que le nombre de conseillers communaux à élire à Grandson a varié entre 50 et 60 depuis 1945 et que les communes vaudoises de grandeur comparable à Grandson comptent actuellement aussi de 50 à 60 conseillères et conseillers, à une exception près (45). Une simulation de baisse à 45 fait apparaître un «gain» de 1 personne par groupe en moyenne, ce qui n'est pas significatif en terme de recherche de candidats. Une baisse à 40 se heurte à une charge importante pour toutes et tous, avec forcément un cumul des tâches annuelles et de participations aux commissions ad hoc.

Après avoir débattu des différentes options envisagées, les membres de la commission sont convaincus que la municipalité doit rester composée de 7 membres. Concernant le conseil communal, tous les membres de la commission optent pour le statu quo, mais sont sensibles aux difficultés de recrutement rencontrées par tous les groupes politiques.

Fondés sur ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Grandson, sur proposition de la municipalité, entendu le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

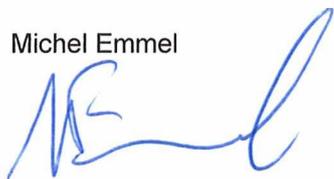
décide :

Article 1 : de **maintenir** le nombre de conseillers communaux à **cinquante** pour la législature 2021-2026 ;

Article 2 : de **maintenir** le nombre de conseillers municipaux à **sept** pour la législature 2021-2026.

Les membres de la commission :

Michel Emmel



Denis Villars



Nicolas Perrin



René-Pierre Deriaz, rapporteur



# RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2020 POUR L'ANNÉE 2019

**ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

Commune de  
**Grandson**

19

COMMUNE DE GRANDSON

# RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2020

## POUR L'ANNÉE 2019

### et réponses de la Municipalité

Composition de la Commission de Gestion – session 2020

Membres	Suppléants
GONIN François	DECOPPET Delani
JACOT Coralie Sandra	POSPISIL Pavel
MARGOT Melissa	PERRIN Nicolas
REYMOND Olivier	PERRIER Serge
DERIAZ Sébastien	TANNER Philippe
JAQUEMET Michel	
TUOSTO Brenda (Présidente)	

L'organisation de la Commission de gestion 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19, qui a demandé des efforts d'organisation exceptionnels, engendré un report des auditions et de la visite des domaines. Ces événements ont conduit la Commission de gestion à devoir faire son travail d'audition et de rédaction en un temps record. Compte tenu de ces délais, la commission n'a pas pu prendre le recul nécessaire usuel et solliciter d'autres commissions permanentes pour compléter l'information, ni effectuer un éventuel travail d'investigation supplémentaire comme d'ordinaire.

La COGES s'est réunie 12 fois au total, de la séance de démarrage à la séance municipale de conclusion. Le calendrier général de travail figure en annexe (no1) et dresse les différentes étapes-clé. Les auditions ont eu lieu en Salle du Conseil afin de respecter les distances physiques exigées par la Confédération et la visite des domaines a eu lieu le 27 juin, soit dès que les restrictions fédérales se soient adoucies. Etant donné que le rapport final est transmis aux Conseillers communaux avant la fin du mois juin, cette partie ne pourra être rédigée dans le rapport. Un compte-rendu oral sera donc communiqué par la Présidente lors de la séance du Conseil du 2 juillet et sera de ce fait inscrit au Procès-verbal.

## Table des matières

<b>I. Remarques générales</b> .....	<b>4</b>
<b>II. Analyse de la gestion communale par Dicastère</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Dicastère Administration générale et Finances</b> .....	<b>5</b>
a. Délégations municipales.....	5
b. Gestion technique du Dicastère – points marquants de 2019.....	5
c. Gestion du personnel .....	6
d. Synthèse .....	7
<b>2. Dicastère des Bâtiments et gérances</b> .....	<b>9</b>
a. Délégations municipales.....	9
b. Gestion technique du Dicastère – points marquants de 2019.....	9
c. Gestion du personnel .....	10
d. Synthèse .....	10
<b>3. Dicastère Ecole et Sécurité</b> .....	<b>12</b>
a. Délégations municipales.....	12
b. Gestion technique du Dicastère – points marquants de 2019.....	12
c. Gestion du personnel .....	13
d. Synthèse .....	13
<b>4. Dicastère Travaux, culture et tourisme</b> .....	<b>14</b>
a. Délégations municipales.....	14
b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019 .....	14
c. Gestion du personnel .....	14
d. Synthèse .....	15
<b>5. Dicastère Réseaux et énergie</b> .....	<b>16</b>
a. Délégations municipales.....	16
b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019 .....	16
c. Gestion du personnel .....	17
d. Synthèse .....	17
<b>6. Dicastère Urbanisme</b> .....	<b>18</b>
a. Délégations municipales.....	18
b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019 .....	18
c. Gestion du personnel .....	20
d. Synthèse .....	20
<b>7. Dicastère Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port</b> .....	<b>21</b>
a. Délégation du Dicastère .....	21
b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019 .....	21
c. Gestion du personnel .....	22
d. Synthèse .....	22
<b>III. Conclusion</b> .....	<b>24</b>

## Préambule

La COGES tient à remercier tous les membres de la Municipalité pour avoir répondu à la majorité des questions transmises en amont, et ceci, bien que certaines ne concernent pas directement l'année 2019 ni le champ de compétences stricte de la Gestion. Les membres de la commission soulignent l'effort de transparence de la part de la Municipalité et la transmission rapide des documents supplémentaires qui ont permis d'enrichir le rapport et les échanges. Les auditions ont également pu avoir lieu dans une collaboration saine et sereine et la bonne entente au sein même des membres de la COGES a permis de faciliter le travail de la Présidente qui remercie chaleureusement la commission 2020.

Le contenu du rapport de la commission constitue la synthèse des échanges entre chaque membre de la Municipalité et ceux de la COGES. Les auditions ont été rythmées par les questions transmises au préalable, soit le 10 mai 2020 à toute la Municipalité.

## I. Remarques générales

La majorité des rapports par Dicastère décrit les activités marquantes de l'année précédente avec des compléments d'informations transmis lors des auditions. Le niveau de détail diffère cependant d'un Dicastère à l'autre et rend parfois difficile la comparaison entre les Services en termes de charges de travail ou de gestion des compétences.

Chaque Service gère ses propres projets selon leurs ressources financières et humaines, à l'exception de certains dossiers ou thématiques qui sont coordonnés ou supervisés par le Dicastère principal. Le personnel et les finances sont sous la responsabilité générale du Dicastère "Administration et Finances". Raisons pour lesquelles, une majorité des vœux et remarques générales figurent dans le Dicastère « Administration et finances ».

La liste des postulats et des motions présente dans le rapport de gestion municipal montre un certain retard dans les réponses attendues. Or, selon l'article 60 du Règlement communal, le délai de réponse pour une motion est d'au plus tard une année. Il s'avère donc nécessaire qu'une attention particulière soit donnée pour le respect de ces délais, ce qui permet de garantir une continuité dans le traitement des différentes affaires communales, tant pour les postulats que pour les motions. Concernant les interpellations parlementaires, la COGES relève que parfois ces dernières sont reçues avec une certaine appréhension par la Municipalité. Elle souhaiterait au contraire trouver des solutions dans le but que des dialogues ouverts et constructifs soient menés et enrichir les débats du Conseil communal. Le Syndic, M. François Payot, remercie la COGES pour cette remarque et propose que lors des séances de préparation de groupe, que les auteurs des interpellations puissent informer directement leurs Municipaux-ales respectifs-ves. Les enjeux et les problématiques soulevés pourraient dès lors être communiqués aux séances de Municipalité suivantes.

La liste des différentes commissions communales et délégations municipales se trouve en annexe (No2).

En 2019, la Municipalité de Grandson a organisé une séance d'échanges avec la commune de Champagne au vu des nouveaux projets de développement, notamment celui du Centre sportif régional (CSR). La COGES salue les efforts de collaboration vers l'extérieur et encourage la Municipalité à augmenter les interactions avec d'autres communes, afin d'échanger sur diverses thématiques, autant techniques que récréatives : les mesures d'isolation des bâtiments, les stratégies foncières, les mesures en faveur de la mobilité douce, le développement du patrimoine immobilier, la gestion des forêts, l'organisation de manifestations, etc.

Indépendamment de la Gestion 2019, la COGES a soulevé un manque d'attrait des jeunes adultes pour la vie communale et demande à la Municipalité de se pencher sur cette problématique en proposant des actions, notamment des séances de présentation au sein des écoles. A cette remarque, M. Payot ajoute que des actions avaient été entreprises ces dernières années, mais que les propositions faites n'ont rencontré que très peu de succès. La COGES relève que des solutions devraient être approfondies et organisées indépendamment des couleurs politiques.

## II. Analyse de la gestion communale par Dicastère

### 1. Dicastère Administration générale et Finances

Audition : le Syndic M. François Payot, en présence de la Cheffe du service des Finances Mme Dominique Léglise et du Chef de service Administration générale, M. Eric Beauverd.

#### a. Délégations municipales

En 2019, le Syndic a siégé dans toutes les délégations dont il fait partie, ce qui confirme son bon niveau d'engagement et l'importance de représenter la commune dans ces différentes commissions.

#### b. Gestion technique du Dicastère – points marquants de 2019

##### · AggloY

Concernant les décisions tombées en 2019 relatives à l'évolution des plans de quartier inscrits au Programme d'agglomération, dont le Syndic est membre du COPIL, la COGES s'interroge sur les critères de sélection et d'abandon de certains de ces projets. M. Payot rappelle l'historique, avec le souhait des communes-membres d'aggloY de ne pas prioriser les PQs, établie dans une stratégie de « laisser-faire » selon l'état d'avancement des dossiers. Il ajoute que le canton a clairement et strictement indiqué seulement, depuis récemment, qu'il fallait prioriser les projets de développement urbain en raison des emprises SDA et du quota d'habitants (régé par la LATC), faute de quoi tous les projets seraient bloqués. Plusieurs mois ont donc été nécessaires pour mettre sur pied ce programme de priorisation. Celui-ci a été transmis en mai 2020 au SDT et devra être validé par ce dernier.

##### · Site internet

La première étape de la stratégie de communication, gérée par le Secrétaire Municipal, M. Beauverd, arrive à bout touchant. La mutation et la gestion de la migration informatique ont pris passablement de temps et d'énergie, il s'agissait donc de consolider les activités de 2018.

Selon les statistiques du site internet (annexe No3) obtenues grâce à Google Analytics, il y a entre 1'200 et 3'200 utilisateurs par mois, avec quelques pics. Les accès rapides ont été attribués aux pages les plus visitées. 92% d'utilisateurs proviennent de la Suisse. La fréquentation a augmenté depuis la mise en service du nouveau site.

Le Covid-19 a permis de constater que ce qui avait été mis en place ces dernières années fonctionne, notamment le travail à distance et le logiciel e-seance.

##### · Finances

Au niveau de la gestion des finances, des absences de personnel ont occasionné quelques soucis d'organisation, qui sont en cours de résolution. La nouvelle méthode de facturation de l'eau a également demandé passablement de ressources.

Pour l'instant, le logiciel Phisa n'est pas encore opérationnel à 100%, il devra être optimisé ces prochaines années. Il permettra de meilleures projections et propositions de plafond d'endettement, des plans d'investissements plus solides et des prévoyances sur le moyen terme.

La Boursière communale a accompli un important travail dans le but que la société anonyme du Centre Sportif Régional devienne indépendante dans sa gestion financière le plus rapidement possible. Toutes les prestations effectuées par la commune ont été facturées.

##### · Associations

Concernant la question des prêts aux associations, il s'agit d'un montant remboursable sur un certain nombre d'années, pour autant que la situation financière de l'association le permette. Il arrive que la commune cautionne ou, plus rarement, prête à fonds perdus. Les petits prêts ne sont pas soumis au Conseil et sont en général alloués pour des constructions, comme pour la Cabane des Scouts ou le Stand de tir de l'Arnon, avec des plans de remboursements. Il est arrivé que le plan de remboursement

ait été abandonné dans le but de soutenir une société. M. Payot précise également que les tâches de gestion liées aux associations intercommunales nécessitent un certain nombre d'heures de travail. Ces associations ne pourraient pas forcément payer des salaires, des locaux, etc. C'est pourquoi la commune de Grandson fournit ces prestations.

#### Château

Concernant la gestion du Château, le Conseil de fondation a été totalement modifié et compte désormais 9 personnes, dont un délégué de la Municipalité. La Commune de Grandson est la seule collectivité publique donnant de l'argent pour financer le fonctionnement ordinaire. Le Canton soutient quant à lui les rénovations. Le nouveau Conseil de fondation étant passablement différent de l'ancien, les ambitions et le style de direction ont changé. Un conservateur a été engagé à 100%. Un objectif de 80 000 à 90 000 visiteurs est visé jusqu'à la réouverture. Le nouveau Conseil de fondation a questionné le rôle de la commune dans cette nouvelle vision : promotion touristique, infrastructure, transports publics, etc. Des grandes études et réflexions ont été amorcées et le "nouveau" Château pourra être ouvert dans son intégralité en 2025.

#### Gestion économe des ressources matérielles

Concernant la problématique du gaspillage, M. Beauverd explique qu'il n'y a pas de volonté ou de politique particulière en matière de réduction de la consommation du papier, mais que chacun prêche une attention à ne pas gaspiller. Tous les logiciels mis en place permettent cela, de même que les processus liés aux courriers entrants et sortants. Ceux-ci ne sont plus photocopiés mais scannés. D'une manière générale et sans stratégie spécifique, l'économie de papier est donc privilégiée. Sur les 7 dernières années, le nombre d'employés a largement augmenté, mais la quantité de papier consommée par année (100 000 feuilles) reste stable depuis lors.

#### Guide des manifestations durables

Le guide des manifestations durables évoqués dans le rapport de gestion municipal a été réalisé pour répondre à un souhait de la COGES de 2019, mais reste très vague et peu incitatif pour l'organisation de manifestations de ce type. M. Beauverd explique que la commune de Grandson s'est basée sur ce qu'a fait Échallens et a quelque peu adapté son guide à la localité. Son but n'est pas de se substituer aux organisateurs, ni de leur imposer quoi que ce soit.

### **c. Gestion du personnel**

En 2019, il y avait 1 seul contrat CDD. Il s'agissait d'une personne envoyée par le chômage (CGPI) et son contrat a été prolongé pour faire face notamment aux soucis de personnel de la Voirie, du fait des accidents, des envies de mutations, etc. M. Payot indique que les CGPI sont vus d'un bon oeil, car ils permettent de décharger quelque peu le chômage et qu'ils peuvent parfois déboucher sur un CDI. Tous les autres employés sont des CDI, il n'y a aucune volonté de favoriser des CDD au sein de la commune.

M. Beauverd indique que l'ASP supplémentaire (50% ETP) a servi à mettre en place une meilleure couverture du territoire 24/7 et à éviter les absences totales de personnel en cas de maladies ou de vacances. M. Payot précise que l'arrivée de ces nouveaux employés a permis de décharger les autres Dicastères sur certaines tâches.

Selon le rapport municipal de gestion 2019, certains entretiens n'ont pas été reconduits. A cette remarque, le Responsable RH, M. Beauverd, indique que d'après le Règlement communal, il est possible de réaliser des entretiens tous les 2 ans. Le Chef de service a proposé de ne pas faire ces entretiens cette année au vu de la surcharge de travail. En revanche, des entretiens officieux ont été proposés à tous les collaborateurs, selon les désirs des employés qui ont pu remplir un formulaire de feed-back.

Concernant les formations, M. Beauverd explique qu'aucune de celles-ci n'est mise en place exclusivement pour les Chefs de service. En revanche, chaque dicastère dispose d'un budget pour que tous les collaborateurs puissent participer à des formations. Une séance d'informations a d'ailleurs été organisée avec la Caisse de pension pour tous les collaborateurs.

Concernant les éventuels conflits au sein du personnel, M. Beauverd explique qu'il se charge d'accompagner le chef de service et tous les collaborateurs concernés pour régler les problèmes, en amenant une méthode de travail, un recul sur la situation et un oeil neutre. Si un problème devait survenir dans son propre service, il demanderait l'aide du Syndic comme médiateur et si cela devait vraiment être grave, il ferait appel à un mandataire externe. Il ajoute que la commune ayant encore une taille acceptable en termes de personnel (40 collaborateurs), cela permet une bonne gestion et une bonne entente entre tous. Le service dispose également d'une collaboratrice formée en gestion des ressources humaines, ce qui permet d'avoir un second regard sur la question.

#### **d. Synthèse**

La COGES formule les constatations suivantes (des moins contraignantes au plus contraignantes) :

<b>1. Dicastère Administration générale et Finances</b>	
<b>1. Remarques</b>	<p>1.1. La COGES salue le travail effectué concernant la mutation du nouveau site internet ainsi que le travail de qualité de la Responsable des Finances de la commune.</p> <p>1.2. La COGES salue l'initiative de l'Administration de proposer à tous ses collaborateurs/trices des séances d'informations concernant la Caisse de pension.</p> <p>1.3. La COGES constate que la grande majorité de ses Chefs de Service sont des hommes et rend attentive la Municipalité à la question de la parité.</p> <p>1.4. La COGES constate que les pré-requis demandés en termes de gestion du personnel pour l'engagement d'un-e Chef-fe de service n'ont pas toujours été suffisantes. Elle remercie la Municipalité d'avoir engagé un Responsable RH pour veiller à ce que la personne engagée corresponde aux compétences-métiers recherchées dans l'annonce.</p>
<b>2. Vœux</b>	<p>2.1. La COGES encourage la Municipalité à effectuer tous les ans les entretiens officiels avec ses collaborateurs, malgré les charges de travail importantes. <i>La Municipalité prend acte de ce vœu. Comme dit en séance, le statut du personnel communal permet de le faire toutes les 2 années mais dans la réalité la plupart des collaborateurs sont entendus chaque année.</i></p> <p>2.2. La COGES encourage le Municipal délégué à proposer davantage de formations pour tous ses collaborateurs/trices à tous les niveaux. <i>La formation continue des collaborateurs a toujours été une priorité pour la Municipalité. Les entretiens de collaboration permettent de définir les besoins individuels et d'y répondre au moyen du budget de formation dédié à chaque service.</i></p> <p>2.3. La COGES demande à ce que le CSR SA se gère de manière indépendante progressivement, sans devoir compter essentiellement sur les compétences et l'emploi du temps des employés communaux. <i>Comme mentionné dans le rapport ainsi qu'en audition, ces services sont rémunérés et lors de la mise en place il incombait à notre commune de s'en assurer pour que nous puissions transmettre le projet en toute sécurité. Des conventions sont établies pour établir les conditions de la délégation de tâches à nos services. (idem pour Fadege, Asige, etc...)</i></p> <p>2.4. La COGES encourage la Municipalité à développer et à proposer davantage de supports ou d'outils de communication dynamiques (sur web) décrivant des actions ou mesures concrètes pour inciter les organisateurs à préparer des manifestations durables.</p>

Un guide des manifestations durables ayant été réalisé, publié sur Internet puis envoyé aux sociétés locales, la Municipalité ne souhaite pas se substituer davantage aux organisateurs privés. Les sociétés locales ont également été encouragées à utiliser l'eco-vaisselle mise à disposition par la Commune.

- 2.5. La COGES encourage la Municipalité à rencontrer plus régulièrement la jeune génération afin de les intéresser à la vie locale.

La Municipalité prend acte de cette demande. Une réflexion sera menée dans ce sens en interne.

- 2.6. La COGES entend que les communes voisines rechignent à financer l'Association des Terroirs de la Région de Grandson. Dans ce cadre, la COGES propose que le gérant de la Maison des Terroirs établisse une liste de produits pour chaque commune, et la transmette à celles-ci dans le but de leur montrer qu'il s'agit aussi d'une vitrine pour leur localité.

La Gazette mise en place vise en particulier à cet usage.

### 3. Observations

- 3.1. La COGES constate que la politique d'utilisation du papier et autres économies de ressources reste passive. La COGES demande à la Municipalité de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

La Commune est proactive en la matière et intègre cet axe de réflexion dans son fonctionnement quotidien. L'ensemble des documents papiers entrants et sortants est d'ores et déjà dématérialisé. La mise en place des e-factures est prévue en parallèle du renouvellement de l'ERP et de la GED. Par ailleurs, depuis plusieurs années, d'autres mesures telles que le remplacement des néons par de l'éclairage LED ou le remplacement du distributeur d'eau par un point d'eau ont été réalisées. D'autre part, la Municipalité a également mis des vélos électriques à disposition de ses collaborateurs pour effectuer les déplacements internes à la commune.

- 3.2. La COGES constate que les prêts accordés aux associations s'attribuent dans un certain flou. Elle souhaite que la Municipalité établisse des règles claires pour l'attribution de prêts aux associations locales.

Il n'y a aucun flou et c'est en toute transparence que ces prêts sont octroyés après préavis du Conseil communal qui en a ainsi parfaitement connaissance.

- 3.3. Au vu des inconnues liées au contexte du PDCn en matière d'aménagement du territoire ou liées à d'éventuels risques financiers, techniques ou procéduraux sur les projets, la COGES invite la Municipalité à présenter des dossiers consolidés, à identifier et à anticiper les risques de chaque projet d'envergure et à les communiquer devant les instances décisionnelles compétentes, en amont des validations. Cela permettrait d'anticiper les risques, réduisant également les dépenses financières et les nombreuses adaptations des dossiers (stationnement au Chemin du Lac, route d'accès à la déchèterie, Coteau derrière les Remparts, etc.).

Il est rappelé à la COGES que les projets évoqués ci-dessus n'ont pu aller de l'avant qu'avec l'accord du Conseil, ce qui lui a permis d'approfondir les projets. Les phases des travaux évoquées ne peuvent effectivement être conduites qu'après obtention des crédits d'étude conduisant aux mises à l'enquête, puis de réalisation. Lorsque cela s'avérait possible, la Municipalité s'est toujours efforcée d'intégrer en amont les parties prenantes, soit par le biais de rencontres bilatérales, soit par l'organisation de séance d'information publique.

## 2. Dicastère des Bâtiments et gérances

Audition : Mme la Municipale Evelyne Perrinjaquet, en présence du Chef de Service (démissionnaire) M. Olivier Guilloud

Bien que le rapport de gestion soit très synthétique, les réponses apportées lors de l'audition ont permis de compléter les informations manquantes. Il est à relever que la gestion des appartements privés est développée de manière généreuse, contrairement aux gros chantiers de la commune qui sont les points marquants de 2019.

### a. Délégations municipales

Sur l'ensemble des commissions ou associations auxquelles la Municipale participe, seule deux n'ont pas eu lieu en 2019 : la Fondation grandsonnoise d'équipement pour le foot et la commission d'estimation fiscale. Concernant cette dernière, la Municipale déléguée n'y a jamais siégé et n'a pas été informée de sa composition ni de sa portée.

### b. Gestion technique du Dicastère – points marquants de 2019

#### Centre sportif régional (CSR) et Bâtiments multi-usages (BMU)

Les chantiers du CSR et du BMU se déroulent selon le planning et aucun problème marquant n'a été relevé en 2019, selon la Municipale concernée. Les deux chantiers sont sous la gestion de l'entreprise totale de construction HRS. Le BMU sera de propriété de la Commune après 30 ans, selon le contrat signé avec l'investisseur.

Mme Perrinjaquet est intégrée au COPIL et au COTEC de ces deux projets et peut donc intervenir de manière régulière et prendre part aux décisions qui touchent la conduite de ces chantiers. La coordination générale des travaux du CSR est effectuée par un BAMO (bureau d'appui au maître d'ouvrage), qui joue le rôle d'intermédiaire entre la commune et l'entreprise totale. Cet appui au MO (maître d'ouvrage) permet non seulement de contrôler que les travaux soient exécutés selon le cahier des charges, mais également de coordonner les chantiers. La coordination du chantier du BMU est effectuée quant à elle par un architecte et un bureau d'ingénieur.

#### Chantier du Chauffage à Distance (CAD)

Ce chantier est géré par la Romande Energie qui procède à l'installation et à la facturation. A ce jour, on dénombre 6 privés raccordés en plus des bâtiments communaux. Il existe des subventions pour le raccordement au CAD, cependant aucune information relative à cette participation financière n'est connue à ce jour.

#### Rénovation énergétique des bâtiments

En 2019, seules les fenêtres d'un appartement aux Cloîtres ont pu être changées, au moment du départ du locataire. Les loyers bon marché n'incitent pas à changer d'appartements, ce qui rend les périodes de rénovation relativement rares. Les collaborateurs du Dicastère ont effectué un diagnostic des bâtiments à l'aide de photographies thermiques qui ont permis d'identifier les lacunes en termes d'isolation.

Les affaires financières de ce Dicastère semblent gérées par l'Administration et les Finances. En effet, peu d'informations ont été transmises lors de l'audition.

A la remarque de la COGES sur le compte concernant la "Réserve immeuble", Mme Léglise, interrogée lors de l'audition du Syndic, répond qu'il s'agit d'un fonds dédié à l'entretien des bâtiments communaux. En 2019, il a été utilisé pour rénover un appartement. Le principe est que le bénéfice tiré des bâtiments de rendement soit alloué à ce fonds. Il connaît de très fortes fluctuations, mais n'est jamais tombé à zéro, car la commune doit pouvoir intervenir en urgence sur son parc immobilier. Il y avait une volonté de participer à la construction du quartier de Fiez-Pittet grâce à ce fonds, pour

garantir une partie en loyer modéré. Cet argent n'est pas disponible immédiatement, mais peut par exemple prendre la forme de terrains que la commune pourrait vendre.

### **c. Gestion du personnel**

Le Chef de Service a donné sa démission à fin 2019, mais souhaite rester dans le même Dicastère avec des tâches basées sur l'opérationnel et moins sur la gestion du Service, impliquant ainsi une adaptation du salaire et la remise au concours du poste de Chef de service des Bâtiments. Un changement de poste qui a été accepté par la Municipalité et qui n'impacte pas la gestion de la conciergerie des Écoles, fonctionnant déjà en autonomie sous la conduite d'un Responsable d'équipe. La phase de recrutement est en cours et concernera l'année de gestion 2020. Les compétences du candidat détermineront l'organisation du Dicastère.

Une attention est donnée pour l'intégration des apprentis dans le Service. Les formations en 2019 ont concerné le Chef de Service et l'une des collaboratrices de bureau.

La gestion des heures de tous les collaborateurs de la Commune est gérée par une timbreuse qui doit être activée à chaque changement d'activités ou changement de lieu.

### **d. Synthèse**

La COGES formule les constatations suivantes (des moins contraignantes au plus contraignantes) :

<b>2. Dicastère des Bâtiments et gérances</b>	
<b>1. Remarques</b>	<p>1.1. La COGES salue l'intégration d'un BAMO qui permet la coordination générale et le suivi des chantiers, ainsi que la défense des intérêts de la Commune.</p> <p>1.2. La COGES salue les efforts qui sont faits en matière d'isolation des bâtiments sur le peu de temps mis à disposition pour les rénovations.</p>
<b>2. Vœux</b>	<p>2.1. Actuellement, il n'existe aucune comptabilité énergétique des bâtiments, ceci alors qu'un collaborateur a suivi une formation à ce sujet. La commission souhaite que ces compétences soient valorisées et mises à profit afin de suivre et d'améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier. <i>Une comptabilité avait été ébauchée mais non suivie par faute de temps. En revanche, aucun collaborateur du service n'a de formation en comptabilité énergétique des bâtiments. La Municipalité sera attentive à cet aspect.</i></p> <p>2.2. La Commission invite la Municipale déléguée à planifier les rénovations énergétiques des bâtiments communaux. <i>Aucune planification systématique n'est actuellement en cours, en revanche, les rénovations énergétiques sont mises en œuvre lors de chaque transformation de bâtiment ou nouvelle construction. Elles font partie intrinsèque de la planification globale des travaux de rénovation projetés dans le cadre du plan d'investissement ou des préavis.</i></p>

### 3. Observations

- 3.1. La liste des bâtiments communaux manque à l'appel, malgré les demandes répétées des commissions de gestion précédentes. Le rapport devrait être davantage complété et enrichi, permettant de faire ressortir toutes les activités et tâches de la Municipale déléguée et de ses collaborateurs-trices.

La liste exhaustive des bâtiments communaux est mentionnée dans les comptes. Si l'un ou l'autre des bâtiments n'est pas mentionné dans le présent rapport, c'est simplement dû au fait qu'il n'y a rien à signaler le concernant.

- 3.2. La COGES demande que la municipale soit en mesure de fournir toutes les informations demandées concernant le budget de son dicastère, afin d'en avoir une vision globale et pour en comprendre la gestion.

La Municipalité rappelle que les éléments du budget ne sont pas du ressort de la COGES mais de la Commission des finances. Pour mémoire, les éléments inscrits au bilan communal sont traités par le dicastère des finances. Par contre, la maîtrise du budget de fonctionnement du dicastère est pleinement gérée par le chef de service et sa responsable.

- 3.3. Il n'y a pas eu de demande de subvention pour le raccordement au réseau de chauffage à distance. La COGES invite la Municipalité à le faire sans attendre. Dans le cas contraire, elle invite la Municipalité à prendre des mesures afin de ne pas manquer des opportunités de subventionnement.

Ce projet est celui de la société du CAD, propriété actuelle de la société Romande énergie services SA, qui perçoit toutes les subventions afin d'en diminuer les coûts de réalisation. La Municipalité va étudier si des mesures de subventionnement nouvelles pour ses propres bâtiments seraient possibles.

- 3.4. Selon la loi sur l'estimation fiscale des immeubles (LEFI) du 18 novembre 1935, "il est établi une estimation dite estimation fiscale en vue de déterminer la valeur d'imposition des immeubles (biens-fonds, droits distincts et permanents, mines) et des installations techniques et industrielles qui comportent des réseaux de transmission, de distribution à des tiers, de circulation ou de transport (réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, de chemin de fer, etc.)." Les compétences pour procéder aux estimations fiscales, leur mise à jour et leur révision, sont attribuées à la commission de district du lieu de situation de l'immeuble. La commission d'estimation fiscale pour notre commune n'a pas siégé depuis que la Municipale est en place et sa composition n'est pas connue. La COGES demande que la Municipale se renseigne afin de s'assurer que la valeur fiscale des immeubles et des installations techniques ou industrielles situés sur la commune est à jour.

Une erreur s'est glissée dans le tableau. Il n'y a plus de délégation municipale au sein de cette commission. La commune ne saurait être dans l'illégalité puisque ce travail est diligenté par le registre foncier qui réunit plusieurs fois par année la commission.

La commission fiscale est composée, depuis le 26.01.2015 de :

- Jean-Daniel Cruchet, Président
- Claude Zellweger, conservateur du registre foncier (jusqu'à fin janvier 2020)
- Carlos Castro, chef du service de l'urbanisme et des Domaines

Celle-ci siège une fois par année, afin de mettre à jour les valeurs fiscales des immeubles et des installations techniques ou industrielles, suite à des travaux ou transfert de propriété.

### 3. Dicastère Ecole et Sécurité

Audition : M. le Municipal Francesco Di Franco et M. Mast, ASP principal de la Commune.

Le rapport de gestion résume dans sa globalité les éléments marquants de 2019 et les réponses apportées lors de l'audition ont permis de comprendre les tâches du Dicastère qui concernent la sécurité routière et les activités de changement de régime de circulation. En revanche, le réaménagement de la chaussée et les projets de modération du trafic concernent le Dicastère Urbanisme, tandis que les tâches d'entretien du réseau routier relèvent du Dicastère des Travaux, Culture et Tourisme. Une étroite coordination entre ces trois Services est un élément central.

#### a. Délégations municipales

En ce qui concerne la commission consultative de sécurité, le Municipal délégué ne l'a pas sollicitée en 2019. Il est à souligner qu'elle le sera en 2020. Sur demande du Municipal concerné, cette commission est invitée à se réunir pour échanger sur les éventuels dysfonctionnements en termes de trafic ou sur les interventions en lien avec la sécurité routière, aucun professionnel n'y participe.

Dans le cadre de l'ASIGE, les prévisions en termes de hausse ou de baisse du nombre d'élèves sont à disposition des communes et données par le canton, mais toujours sujettes à caution, du fait du très grand nombre de facteurs qu'elles doivent prendre en compte. Il n'est donc pas aisé d'anticiper les besoins.

#### b. Gestion technique du Dicastère – points marquants de 2019

- Borné Nau

Les travaux sur Borné-Nau (SCR et BMU) sont les points marquants de 2019 du Dicastère. Ces deux gros chantiers ont occasionné un certain nombre de préoccupations, notamment avec la circulation routière et les réaménagements des abords du collège pour garantir la sécurité des écoliers-ères.

- Rue Basse

Si les comptages de trafic sont effectués par le Dicastère Ecole et Sécurité, les études de circulation ou projets de mobilité sont entièrement planifiées et réalisées par le Dicastère Urbanisme. Concernant le projet de mise en zone 30 de la rue Basse, il n'y a pour l'instant pas de nouveauté auprès du Canton. Des comptages ont été effectués en 2019, mais ils n'ont pas été transmis, malgré la demande de la COGES. L'emplacement des nouveaux passages piétons a été établi en collaboration avec la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) et sont salués par la COGES. L'étape suivante sera de rabaisser les trottoirs pour les personnes à mobilité réduite.

- Stationnement à Bellerive

Suite à différents échanges et oppositions formulées dans le cadre du projet, le nombre de cases de stationnement a été revu à la baisse. Il est également prévu qu'une borne escamotable soit installée avant la Merveilleuse pour éviter le transit entre le camping des Pins et le port. Pour le reste du chemin du Lac en direction du port, il n'y a pour l'instant pas de mesures concrètes de dissuasion du trafic ou d'amélioration de la sécurité des usagers-ères de la mobilité douce. Cependant des réflexions sont en cours pour modérer davantage ce tronçon.

- Trafic de transit dans les quartiers

Le Municipal constate qu'il n'y a pas de problèmes majeurs sur les ruelles de quartier ni sur la rue Basse, qui affiche un faible taux de poids lourds. Des réflexions sont cependant en cours pour déclasser la rue Haute et la modérer davantage. A cette réponse, la COGES ajoute qu'il ne s'agit pas uniquement du transit de poids lourds, mais qu'il est nécessaire de gérer la circulation pour lutter contre le transit de tous les véhicules motorisés.

#### Assainissement du bruit routier

Cette thématique relève du Dicastère de l'Urbanisme. La diminution de la vitesse à 30 km/h sur la rue Basse permettra peut-être de diminuer le bruit sans avoir besoin d'intervenir sur le revêtement. Cette question doit être discutée avec la DGMR.

#### c. Gestion du personnel

Un ASP à 100% et une à 50% permettent de couvrir les besoins de la commune et des autres communes voisines qui en font la demande. M. Mast a donc pris des tâches supplémentaires et restructuré le Service. Raisons pour lesquelles une personne supplémentaire a été engagée. Il s'agit donc d'un complément de terrain, plutôt qu'administratif. Ce 50% semble suffisant, mais il reste encore une petite marge d'amélioration dans le fonctionnement ordinaire.

#### d. Synthèse

La COGES formule les constatations suivantes (des moins contraignantes au plus contraignantes):

<b>3. Dicastère Ecole et Sécurité</b>	
<b>1. Remarques</b>	<p>1.1 La COGES salue le travail du Municipal et de ses collaborateurs pour le travail effectué sur le terrain.</p> <p>1.2 La COGES remercie les ASP pour les petites attentions bienveillantes déposées sur les pare-brises.</p>
<b>2. Vœux</b>	<p>2.1 La COGES encourage la Municipalité à mettre en œuvre des mesures de modération et de lutte contre le trafic de transit sur le Chemin du Lac dans le but de sécuriser les usagers-ères de la mobilité douce ainsi que les riverains.</p> <p><i>La Municipalité est consciente du problème de transit sur la rue du Lac et de Bellerive. Le projet de stationnement Bellerive/Poissine est en attente de la levée des oppositions. Ce projet permettra de stopper le trafic de transit et de sécuriser les piétons ainsi que les usagers de la mobilité douce.</i></p> <p>2.2 La commission consultative de sécurité n'a pas siégé en 2019. La COGES souhaiterait que cette dernière soit consultée lors de l'élaboration de projets qui touchent à ses compétences, ou à défaut au moins une fois par année, pour faire un bilan de l'année écoulée et émettre des recommandations à la Municipalité en matière de sécurité.</p> <p><i>La Municipalité a déjà prévu de mettre à contribution la Commission consultative de sécurité en 2020. Il s'agit d'une commission que la Municipalité décide d'activer pour un sujet particulier.</i></p>
<b>3. Observations</b>	<p>3.1 La Commission constate que les pavillons (Portakabin) de Borné-Nau installés en 2007 sont très mal isolés. Puisqu'ils semblent être appelés à rester en place pour une durée indéterminée, et même si aucune classe n'y siège, la commission demande que la Municipalité prenne contact avec l'ASIGE afin d'améliorer le confort de ces pavillons.</p> <p><i>Ces installations étaient et sont toujours provisoires. Quoi qu'il en soit, la Municipalité fera suivre l'observation au Comité directeur de l'ASIGE.</i></p>

#### 4. Dicastère Travaux, culture et tourisme

Audition : M. le Municipal Dominique Willer, en présence du Chef de service des Travaux M. Laurent Thiémard et de la déléguée au tourisme Mme Annick Voirol

Le rapport de gestion permet de se rendre compte du panel d'activités très varié du Dicastère, dont les fonctions sont à la fois rattachées au service fondamental d'entretien des routes et de gestion des déchets, ainsi qu'au développement du rayonnement touristique et régional de la commune.

Les projets marquants en 2019 ont été les chantiers de Borné Nau, l'espace des Remparts, la traversée des Tuileries et la porte d'entrée de Grandson, ainsi que le dossier du stationnement des remorques vers le BMX.

##### a. Délégations municipales

Le Municipal délégué a participé aux différentes commissions concernant les activités du Terroir et du tourisme.

##### b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019

###### · Déchetterie

Le système de gestion de la déchetterie fonctionne avec satisfaction, grâce à la présence des collaborateurs sur place qui permet de guider les utilisateurs et d'assurer un tri correct des déchets. L'accès 24h/24 et 7j/7 à l'aide d'une carte magnétique n'est à ce jour pas jugé opportun par le Dicastère.

Le container de troc à la déchetterie fonctionne dans sa globalité relativement bien. Cependant, une visibilité plus grande via les réseaux sociaux pourrait être envisagée, avec notamment une photo prise par la personne déposant l'objet qui pourrait la poster sur le groupe facebook "*t'es de Grandson si..*".

A ce jour, la déchetterie mobile est destinée uniquement aux personnes à mobilité réduite et un point de rendez-vous fixe a lieu tous les mercredis à la Place du Château de 11h00 à 12h00 pour les personnes ne pouvant se rendre à la déchetterie. La COGES a relevé que cet horaire n'est pas forcément adapté aux personnes actives.

###### · Culture

Annick Voirol nous a présenté ses diverses et multiples tâches en tant que déléguée culturelle. Il s'agit notamment de la mise à jour des informations concernant la culture sur le site de Grandson, de l'amélioration de la stratégie de communication, de l'organisation des visites guidées du Bourg et de la valorisation des projets culturels en général pour la commune. Elle participe également à l'organisation du festival de « Rires et de Rêves », ainsi que d'autres festivités, comme la fête de la musique, par exemple. Elle s'occupe également de regrouper et rechercher les données historiques et à mettre en valeur celles qui améliore l'attractivité et le rayonnement de la commune au sein de la région.

###### · Tourisme

Plusieurs projets ont été développés à la Maison des Terroirs, avec l'arrivée du nouveau gérant, comme la Gazette des Terroirs, le changement du mobilier, des matches aux cartes et des réflexions se sont également portées pour des après-midis dansants.

Des objectifs de valorisation de la commune de Grandson sont définis et dispose d'un budget associé permettant de consolider la dynamique du Terroir, forte appréciée et d'imaginer de nouvelles activités variées pour les futures années.

##### c. Gestion du personnel

L'année a été particulièrement "agressive" pour le Service des travaux en raison d'accidents et de maladies graves surgies en 2019 pour deux collaborateurs ayant longtemps travaillé pour la commune.

Dans le cadre de l'audition du Dicastère "Administration et Finances", M. Payot a expliqué que Mme Zisyadis est restée en fonction environ 2.5 ans avec un taux de 60%. Sa politique de développement était axée sur le goût, laissant quelque peu le côté commercial de la Maison des Terroirs. Le nouveau responsable, M. Hauswirth, est davantage tourné vers la gestion commerciale des Terroirs. Son taux d'occupation a été augmenté à 100%. Le plan d'assainissement de la Maison des Terroirs n'a pas pu être entièrement mené, du fait de ce changement de gérant. Une étude est en train d'être faite pour savoir s'il serait opportun de déménager cet établissement au château.

#### d. Synthèse

La COGES formule les constatations suivantes (des moins contraignantes au plus contraignantes):

<b>4. Dicastère Travaux, culture et tourisme</b>	
<b>1. Remarques</b>	<p>1.1. La COGES salue l'installation rapide du troc à la déchetterie, suite à la demande de la COGES et d'une conseillère communale en 2019.</p> <p>1.2. La COGES salue le travail des collaborateurs de la voirie pour l'entretien des routes et ceux des Jardins qui participent à valoriser l'image de l'un des "Plus beau village de Suisse".</p> <p>1.3. La COGES salue le travail de la déléguée à la culture pour son engagement envers la commune.</p> <p>1.1. La COGES transmet ses meilleurs vœux de rétablissements et encouragements aux deux collaborateurs du Dicastère.</p>
<b>2. Vœux</b>	<p>2.1. La COGES encourage le Municipal délégué à végétaliser les bordures de routes, îlots ou autres surfaces, sitôt que les conditions le permettent. <i>Chaque fois qu'il sera possible nous tiendrons compte de cette demande. Cela a d'ailleurs été mis en pratique immédiatement à Borné-Nau en favorisant une haie de charmilles en lieu et place de la barrière prévue en bordure du nouveau parking du CSR-BN.</i></p> <p>2.2. La COGES encourage le Municipal délégué à communiquer davantage dans son rapport sur le travail de qualité fourni par les employés de la voirie et des espaces verts, comme il l'a mentionné lors des auditions. <i>Cette communication sera intégrée dans le prochain rapport de gestion.</i></p> <p>2.3. La COGES souhaiterait que soit testé un second créneau horaire de la déchetterie mobile permettant aux travailleurs et travailleuses de l'utiliser sans devoir se rendre en voiture à la déchetterie intercommunale, par exemple un soir par semaine. <i>La Municipalité va rapidement étudier la question et aménager les horaires en fonction.</i></p>
<b>3. Observations</b>	<p>3.1. La COGES constate que la Place du Château est un lieu peu agréable et, malgré le projet à long terme, propose qu'une placette soit végétalisée et aménagée rapidement avec du mobilier provisoire et amovible qui pourra éventuellement être utilisé ailleurs. <i>La Municipalité fait hélas le même constat. Il n'est malheureusement pas envisageable d'aménager un espace provisoire. Cependant le projet du coteau des remparts va nous permettre d'offrir enfin à la population grandsonnoise un espace convivial et agréable.</i></p> <p>3.2. La COGES relève que le lieu actuel de la déchetterie mobile est à Grandson. Les habitant-es des Tuileries devraient pouvoir bénéficier de ce service aussi. <i>La Municipalité va rapidement étudier la question et prévoir ce service également aux Tuileries.</i></p>

## 5. Dicastère Réseaux et énergie

Audition : Mme la Municipale Christine Leu, en présence du Chef de service des Travaux, M. Laurent Thiémard

Le rapport de gestion du Dicastère reprend avec précisions tous les éléments marquants de l'année 2019. Il est relevé que contrairement aux autres Dicastères, il y a un décalage entre la quantité d'activités et projets à mener et les ressources internes disponibles.

### a. Délégations municipales

Mme Leu est très impliquée dans les différentes commissions intercommunales, notamment l'ACRG qui s'occupe de la fourniture d'eau et de la sécurité du réseau. Elle est membre du comité directeur et a siégé moins en 2019 qu'en 2018. Il y a eu une réunion avec la SAGENORD, pour discuter de la création de nouvelles infrastructures. Elle préside également l'AIERG (épuration) qui s'est occupée de la centralisation de toute l'épuration à Yverdon et de la transformation de la STEP en STAP.

### b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019

#### · Chauffage à distance

Le chauffage à distance représente, avec le raccordement d'eau au bâtiments multi-usage, le plus grand chantier de 2019. Les différentes commissions régionales ont également beaucoup travaillé sur les questions du traitement des eaux usées et du renforcement du réseau d'eau. Le Chef de service indique que les déviations de conduite et réseaux à Borné Nau constituent un défi, de même que les travaux pour l'ECF la Brinaz. Il a aussi apporté son appui pour les études du nouveau réservoir d'eau de la Râpe et les différents projets de STAP. Les alarmes d'ouvrages ont été centralisées au Service des Travaux. Ce nouveau système a posé quelques soucis du fait des problèmes de réseaux de Swisscom et de la couverture du réseau.

#### · Energie

Dans le cadre du Projet Région Energie, un diagnostic a été effectué sur 5 communes, dont Grandson, pour identifier le potentiel énergétique en termes de nouvelles technologies. Mme Leu n'intervient pas en tant que représentante de Grandson, ce rôle étant dévolu à la Municipale des Bâtiments et Gérances. Ce projet était axé sur 5 mesures : création d'un fonds de développement durable, recensement des toitures pour la pose de panneaux solaires, réflexion sur la mobilité entre les communes de la région hors AggloY, appui pour le suivi énergétique des communes et enfin la sensibilisation et l'information. Pour exemple, les toits de la CVB et ceux de l'Imprimerie Cavin ont été identifiés pour y développer le solaire. Différents projets concrets ont été présentés et expliqués à la Municipalité de Grandson pour montrer les potentiels et possibilités et quelques chantiers ponctuels ont permis de concrétiser certaines des mesures du Projet Région Energie. La COGES relève qu'elles n'ont pas été développées à plus large échelle sur la commune.

Selon la Municipale déléguée, rejoindre le label Cité de l'Energie demande beaucoup de suivi et de concrétisations pour pouvoir le respecter. Il s'agit également d'engager un certain montant pour y participer et les ressources internes ne permettent pas de suivre une telle cadence.

La Romande Énergie ne fait pas la planification des changements de luminaires communaux. Elle intervient à la demande de la commune.

#### · Eau

Le remplacement des compteurs a été terminé en 2019. Le changement de ces compteurs avait débuté avant le départ de M. Jomini, ce qui laissait plus de temps à M. Duvoisin.

Il est difficile d'estimer le pourcentage de rues qui sont encore en réseau unitaire. D'après le Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) datant de 2005, la commune serait environ à 50% (à titre indicatif) de réseau en séparatif. La Rue Basse fait notamment partie des rues en réseau unitaire.

Cependant au vu de sa fonction de délestage de l'autoroute, il est difficile voire très complexe de la fermer pour effectuer ces interventions. Dans tous les cas, la mise en séparatif est une priorité dès qu'un projet est prévu.

Concernant l'arrosage de manière générale, M. Thémard indique que l'eau provient du réseau d'eau potable mais que dans le cadre du projet d'agrandissement du local de la voirie, l'eau de pluie va être récupérée pour arroser les surfaces vertes. En termes de consommation d'eau, Mme Leu indique qu'un certain nombre de bâtiments communaux ont été équipés de compteurs pour connaître leur consommation. Tous les chiffres ne sont pas encore disponibles et cela ne permettra donc pas d'avoir une évolution à long terme. En outre, les factures ne sont pas forcément détaillées. Il n'y a pas encore de réponse convaincante là-dessus. Collecter ces données représente un travail important et un projet totalement nouveau.

### **c. Gestion du personnel**

La maladie d'un des collaborateurs phare du Service a posé quelques problèmes, car il a d'énormes compétences en matière de gestion des eaux usées et de réseau d'eau sur la commune. Cela faisait un moment que le Dicastère envisageait un remplacement de celui-ci, du fait de son futur départ à la retraite, mais cette situation a accéléré les choses.

Selon les activités décrites dans le rapport et les explications de la Municipale, le Dicastère est à flux tendu en matière de personnel. Il ne pourrait pas se permettre d'avoir deux personnes malades. Le personnel est très dévoué et impliqué dans la bonne marche du service et l'entrain de Mme Leu, ainsi que l'engagement de M. Thiémard joue un rôle fondamental pour l'avancement des projets. Même si le Chef de service n'est pas directement ou complètement affecté au Dicastère, ce dernier et M. Duvoisin se rendent très disponibles pour la conduite du Service.

### **d. Synthèse**

La COGES formule les constatations suivantes (des moins contraignantes au plus contraignantes):

<b>5. Dicastère Réseaux et énergie</b>	
<b>1. Remarques</b>	1.1. La COGES salue l'engagement du Chef de service, de ses collègues, ainsi que celui de la Municipale pour faire avancer les projets.
<b>2. Vœux</b>	2.1. La COGES encourage la Municipalité à dresser des statistiques sur la consommation d'eau/d'électricité/gaz sur la commune. <i>La Municipalité prend note de ce vœu et veillera à le réaliser.</i> 2.2. La commission consultative de l'énergie n'a pas siégé en 2019. La COGES souhaiterait que cette dernière soit consultée lors de l'élaboration de projets qui touchent à ses compétences, ou à défaut au moins une fois par année pour faire un bilan de l'année écoulée et émettre des recommandations à la Municipalité en matière d'énergie. <i>La Municipalité prend acte de ce vœu. Elle rappelle que la commission siège sur demande en lien avec un projet spécifique.</i>
<b>3. Observations</b>	3.1. Au vu du raccordement imminent à la STEP d'Yverdon-les-Bains, la COGES demande à la Municipalité de mettre en œuvre en priorité la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux. <i>La Municipalité poursuit cet objectif avec les projets en cours, comme Couvaloup. Le coût de ces investissements qui englobe alors non seulement la mise en séparatif, mais la</i>

modernisation des réseaux d'eau potable et électrique, ainsi que le phasage de différents projets menés sur le territoire communal et qui doivent faire l'objet d'un suivi intensif par le dicastère sont les principaux facteurs limitants. Le plan d'investissement prévoit les phases prochaines de ces travaux.

- 3.2. La COGES constate que peu d'actions municipales ont été prévues afin de donner une suite au projet Région Energie. Elle souhaite que des mesures soient maintenant réalisées.

La Municipalité rappelle que le projet Région Energie était sous la conduite de l'ADNV jusqu'à fin 2019. Les mesures prévues dans le cadre de ce projet couvrent le champ d'action de plusieurs dicastères (bâtiments, mobilité électrique, sécurisation de la mobilité douce, fonds développement durable, etc.). Elles sont en partie en phase d'implantation et de réalisation (bornes électriques, comptabilité énergétique des bâtiments, projets de mobilité douce dans le cadre AggloY) pour ne citer que quelques exemples.

- 3.3. La COGES constate que les ressources internes en personnel ne sont pas suffisantes pour les activités courantes et futures du Dicastère. Elle recommande à la Municipalité de déployer les fonds pour engager de nouveaux ETP et, si ce n'est pas possible, de procéder à un rééquilibrage du personnel existant entre les Dicastères. Par exemple : pour la mise en œuvre du projet Région Energie et celle du PDDE.

La Municipalité poursuit ses réflexions pour optimiser l'engagement des compétences existantes, voire de les compléter.

## 6. Dicastère Urbanisme

Audition : M. le Municipal Antonio Vialatte, en présence du Chef de service M. Carlos Castro.

Le rapport de gestion du Dicastère et les réponses aux questions ont permis de comprendre le contexte, parfois lourd et complexe, dans lequel les projets urbanistiques de la commune évoluent.

### a. Délégations municipales

En 2019, le Municipal a été sollicité dans toutes les délégations auxquelles il siège et, s'il ne fait pas partie du COPIL AggloY au vu de sa fonction de Municipal de l'Urbanisme, il est informé des différentes décisions et informations prises dans ce cadre par le Syndic M. Payot. Sa participation est encouragée par la COGES, notamment en raison de la participation de son Chef de Service au GT aggloY et de ses projets.

La commission de l'urbanisme n'a pas été sollicitée en 2019 et aucune présentation publique n'a été organisée en 2019.

### b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019

#### Mobilité

En 2019, aucune nouvelle mesure de mobilité n'a été lancée. En revanche, le projet de pont de la Brinaz, la Traversée des Tuileries et Accès Nord (Borné-Nau et Château) ont avancé selon le planning. Le premier projet, lié à l'ECF Brinaz, est en phase de finalisation et sera présenté cette année. Les deux autres projets traversant l'ensemble du territoire sont en examen au sein de la DGMR et leur mise à l'enquête est prévue pour l'année 2020.

Le projet du stationnement à Bellerive a également pu avancer grâce aux discussions avec les riverains.

La création de ce parking et le futur plan de quartier de Bellerive généreront du trafic supplémentaire, notamment sur un itinéraire de Suissemobile. En lien avec plusieurs interventions faites au Conseil communal concernant la problématique de sécurisation des usagers de la mobilité douce sur le chemin du Bord du lac, il est à constater qu'aucun projet de modération du trafic n'a été amorcé en 2019,

excepté ponctuellement à la sortie du chemin du Bord du lac-ouest avec la planification d'une borne escamotable.

Une zone de stationnement peu utilisée se trouve au nord du Camping des Pins et est utilisée pour les véhicules des clients logeant au camping. Des réflexions ont été menées pour que la commune puisse mettre cette zone de stationnement à disposition du public, avec en compensation la création d'un véritable accès au camping côté ouest de la réception. Une modification du PGA sera nécessaire pour légaliser le parking public.

#### Urbanisme (agglomération)

L'état d'avancement des différents projets touchant la commune se trouve sur le site web du Bureau d'agglomération, toutefois les données ne sont pas à jour. Les différents projets annoncés dans les deux programmes d'agglomération affichent de sérieux retards. La COGES demande si une autre gestion serait plus adéquate pour faire avancer les projets qui la concernent. A cette remarque, le Municipal concerné explique qu'une certaine malchance et un cadre légal mouvant ont alourdi les procédures d'autorisation et d'approbation. Il estime que si 2 ou 3 plans de quartier aboutissent sur le territoire d'agglomération ces 10 prochaines années, ce sera déjà une bonne chose.

La COGES constate qu'en 2019 un certain flou et des retards généraux ont caractérisé la gestion des plans de quartiers inscrits au Programme d'agglomération. L'année 2019 a été marquée par le départ du Responsable du bureau d'agglomération, de la décision de prioriser les PQs et, de ce fait, du gel de certaines planifications communales pourtant déjà bien avancées. Les multiples discussions concernant la conformité des plans de quartier de l'agglomération ont duré environ 5 ans et ont finalement abouti à une priorisation entre les PQs. Cette priorisation, bien que non souhaitée par les communes d'agglomération, a finalement abouti en 2019 avec le report de Fiez-Pittet, d'une partie du Coteau et du Bas-Grandsonnet. Une décision qui, intégrée dans le contexte global de l'agglomération, devra être validée par les instances cantonales ces prochains mois.

La priorisation s'est faite sur plusieurs critères, notamment la présence d'investisseurs, la réception d'oppositions, l'état d'avancement du dossier, etc. Fiez-Pittet, situé sur une SDA, avait déjà des oppositions, Borné-Nau allait être scindé en deux, malgré le fait qu'il y avait déjà des investisseurs. Dans le Coteau des Remparts le PQ a été réduit. Suite à la décision du canton de prioriser, la commune a dès lors contacté les propriétaires des parcelles qui disposaient encore de surfaces à bâtir pour les inciter à construire et leur expliquer qu'une taxe sera prélevée si le terrain n'est pas construit d'ici 6 ou 7 ans afin de promouvoir la densification.

Le projet de Borné-Nau n'a pas fait l'objet d'une réflexion globale d'intégration paysagère ou architecturale, excepté le bâtiment du CSR. Les différents projets ont été coordonnés les uns avec les autres, mais aucune conception d'ensemble n'a été effectuée pour garantir la qualité de l'espace paysager et public. Un complément d'étude a été réalisé en 2019 pour l'estimation du stationnement.

Malgré une forte réduction du périmètre du projet (8ha au final), La Poissine arrive à bout touchant avec les procédures d'autorisation. Pour rappel, cela permettra à Cand-Landi de déménager et d'y amener une ou deux nouvelles activités, créant ainsi l'opportunité de développer Bas Grandsonnet. La Poissine fait l'objet d'une demande de compensation de SDA auprès du Canton. Il reste toujours le risque de la mise à l'enquête, qui se fera normalement en 2020. Dans le cadre de son audition, M. Payot ajoute que le développement de La Poissine est intégré à la planification cantonale, mais devra cependant être validée dans le cadre de la Stratégie ZIZA.

Si la décharge des Echatelards est liée aux activités de Cand Landi, les procédures sont menées de manière indépendante. En 2019, le dossier n'a pas fait l'objet de nouvelles décisions.

#### · Consultation publique

La procédure a été faite en 2018 avec des résultats étudiés en 2019. Ceux-ci ont, par exemple, été mis à profit pour faire le choix de prioriser les 2/3 du PQ derrière-les-Remparts. Cette consultation servira peut-être à d'autres choix de développement urbain. La séance faite avec Bocansemble pour la mobilité des personnes handicapées émane également de cette consultation

#### · Assainissement du bruit routier

Les compétences en termes d'assainissement sont au canton en ce qui concerne les routes cantonales. La rue Haute a déjà fait l'objet de mesures, avec la réduction de la vitesse à 30 km/h. Les résultats de l'étude du canton seront communiqués cette année, chaque mesure sera mise à l'enquête.

#### · Système d'information géographique

Les données du port, le réseau d'eau potable et celles du chauffage à distance ont été intégrées au SIT. Les données relatives aux parcelles communales ont été complétées. M. Vialatte explique que tous les baux et autres documents ont également été totalement intégrés et le SIT est maintenant à jour sur ce point. Concernant le stationnement, la Municipalité se demande si le SIT doit être un outil d'information ou de travail, ce point reste ouvert. Mais cela ne nécessiterait pas forcément un gros travail, de même que pour les déchets. Le logiciel est en constante évolution et les collaborateurs et municipaux ont été formés à son utilisation.

#### **c. Gestion du personnel**

Ras dans le Dicastère urbanisme

#### **d. Synthèse**

La COGES formule les constatations suivantes (des moins contraignantes au plus contraignantes):

<b>6. Dicastère Urbanisme</b>	
<b>1. Remarques</b>	<p>1.1. Nous remercions le Chef de Service, ses collègues et son Municipal pour leur engagement dans l'avancée des projets, malgré le cadre légal lourd et complexe.</p> <p>1.2. Les chantiers localisés sur la ZUP de Borné-Nau ont été découpés en de multiples préavis, chacun étant pourtant intimement lié aux autres. Cette façon de faire fait perdre la vision de l'ensemble, aussi bien du point de vue architectural que financier.</p> <p>1.3. Aggloy.ch est annoncé comme le site de référence pour s'informer des projets communaux mise en œuvre dans le cadre du projet d'agglomération. Celui-ci n'est malheureusement plus à jour depuis 2 ans.</p>
<b>2. Vœux</b>	<p>2.1. La COGES souhaite que la réalisation des mesures de mobilité douce inscrites et subventionnées dans le cadre du Programme d'agglomération soit réalisées en priorité, faute de quoi il y a un risque de perte du subventionnement.</p> <p style="color: blue;">Les projets de mesures de mobilité douce inscrites dans le projet d'AggloY seront réalisées dans la mesure où le plan des investissements le permettra.</p>

## 7. Dicastère Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port

Audition : Mme la Municipale Nathalie Gigandet

Le Dicastère concerné a la particularité de concentrer une multitude d'activités très variées. Les tâches qui sont présentées à la COGES semblent bien liées les unes avec les autres et les réponses apportées de la Municipale concernée ont permis d'enrichir la thématique des alpages et des forêts.

### a. Délégation du Dicastère

Toutes les délégations se sont réunies, seule une commission nommée "Répondante en matière d'intégration" n'a pas eu lieu.

Suite aux demandes de clarification de la COGES, l'objectif de la Fondation de l'Arnon est de pouvoir acheter du matériel pour l'entretien des forêts, permettant ainsi de mutualiser les achats demandés par le groupement forestier.

Le groupement forestier se compose des gardes-forestiers (employés par le groupement forestier), des experts (employés par les communes), de l'inspecteur forestier (employé par le canton) et le comité directeur composé de 5 municipaux. Actuellement, Hervé Kemmling de Giez le préside. Il y a chaque année un thème précis, des expériences sont menées, etc. Cette organisation vise à mettre le plan de gestion en œuvre. Les forums forestiers permettent de rencontrer d'autres municipaux, d'autres gardes-forestier, des gens du canton, etc. En 2019, ce rassemblement a eu lieu à Baulmes et traitait par exemple des dessertes forestières.

### b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019

#### · Conditions climatiques

Suite aux conditions climatiques actuelles, de nouvelles maladies impactant nos forêts se sont multipliées et demandent une vigilance du patrimoine arboré et une adaptation très rapide du plan de gestion des forêts. Ces actions sont possibles grâce aux rapports d'experts des gardes et inspecteurs-forestiers. En effet, ce travail s'est fait en collaboration avec le service forestier qui a pu adapter les mesures et le périmètre d'intervention rapidement, notamment dans le cas où des parasites se sont propagés. Il a effectivement fallu couper tous les arbres situés autour par précaution. Inversement, en lien avec le marché du bois, certains arbres martelés n'ont pas été coupés, car l'offre dépassait la demande du marché.

#### · Demande d'abattage et marché du bois

Les abattages des privés exigent des compensations, cependant la compensation en nature (replantation) n'est pas toujours systématique. Usuellement, les propriétaires peuvent recourir à une compensation financière. Un fonds forestier de réserve existe et est utilisé pour replanter des arbres. En règle générale, les abattages font tous l'objet d'une demande. Lorsque cela n'est pas respecté, une amende peut être affectée, elle reste cependant peu dissuasive.

Autant que possible, la Commune fait recours aux entreprises locales plutôt qu'à la Protection civile pour toutes interventions sur le terrain. Le groupement forestier encourage l'utilisation du bois local, notamment pour le chauffage à distance. C'est l'entreprise d'Yverdon "Germaplaket" qui a été mandatée pour fournir les pellets du CAD. Cette entreprise doit prendre une quantité de bois définie, selon des quotas minimums et selon un prix donné. Financièrement, la coupe de bois ne rapporte pas.

#### · La Grandsonnaz

Les amodiataires précédents ont été remplacés, après presque 36 ans d'activités et d'excellents résultats sur le Gruyère, qui étaient en constante progression notamment sur les dernières années. Afin de comprendre les raisons de ce choix, la Municipale fait un bref rappel des étapes-clés. En 2014, l'amodiataire en place avait déjà vu son bail résilié, mais avait contesté cet avis au tribunal, une contestation qui a été gagnée par l'auteur. Le bail a alors été reporté sur 6 ans, sans possibilité de

prolonger. Avant le 31 mars 2019, le bail a donc été résilié selon le contrat et la gestion de la Grandsonnaz a été mise au concours. Une bonne dizaine de candidatures a été reçue et le choix s'est porté sur une société privée externe qui travaille aujourd'hui en famille.

#### Etang de la Ballastière

L'étang de la Ballastière relève d'un projet cantonal, sur plusieurs années. La valorisation et la mise en valeur ont donc été faites par l'Etat. Mme Gigandet relève qu'il est difficile de mettre ces espaces en lumière, car ils doivent justement être préservés des visiteurs. Il n'y a pas d'autre lieu ayant fait l'objet d'une valorisation. Seuls les endroits déjà existants ont été entretenus.

Concernant les montants dépensés en 2019 pour la revalorisation des forêts, il est difficile d'articuler un chiffre global, car plusieurs actions ont été menées sur le terrain. Cependant, très peu de plantations ont été faites en 2019. Ponctuellement, des ormes ont été plantés par le canton vers l'étang de la Ballastière.

#### Activités et lieux de loisirs

Le Passeport vacances est élaboré par le Service de la jeunesse et cohésion sociale d'Yverdon. Les communes sont invitées à devenir partenaire. Cela permet de faire baisser le prix demandé pour chaque enfant. Toutefois, les activités proposées ne sont pas axées sur la visite des sociétés locales, comme c'est le cas du Centre aéré. Malgré les propositions de nouvelles activités faites par la Municipalité de Grandson, il n'y a pas eu de réponse positive. Il n'en reste pas moins que le nombre d'inscrits au Passeport vacances est en constante augmentation.

Concernant la plage des nudistes, il y a des constructions qui existent sur le bord du lac qui ne devraient pas apparaître. A cette remarque, la Municipale répond que ce territoire est sur le domaine des Eaux, géré par le Canton. Il est toutefois important de signaler que le garde-forestier vérifie de temps à autre l'endroit et a constaté qu'aucun déchet n'avait été déposé.

Mme Gigandet explique que la place de jeux sous l'église catholique se situe sur le périmètre du projet du chauffage à distance. Aucun investissement majeur ne sera fait avant que les conduites du CAD ne soient posées. Elle informe que la place de jeux a d'ailleurs été démolie il y a quelques semaines et sera reconstruite de manière simple cet été. Raisons pour lesquelles, celle de Jean-Lecomte a été privilégiée.

#### c. Gestion du personnel

La Municipale du Dicastère n'a pas de subordonné, mais travaille étroitement avec les gardes-forestiers. Une fois par année en moyenne est organisé le forum forestier, il permet l'échange d'informations entre les différents élus régionaux et experts forestiers. Les gardes-forestier font des formations de manière régulière, en lien avec le changement climatique.

#### d. Synthèse

La COGES formule les constatations suivantes (des moins contraignantes au plus contraignantes):

<b>7. Dicastère Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port</b>	
<b>1. Remarques</b>	
1.1.	La COGES salue le travail effectué par la Municipale et les experts forestiers qui l'accompagnent dans la gestion des forêts.
<b>2. Vœux</b>	
2.1.	La COGES encourage la Municipale à rester proactive en matière de plan de gestion des forêts, au vu des futurs enjeux climatiques.

Cette tâche est dévolue au triage forestier. Un accompagnement du garde-forestier est réalisée.

- 2.2. La COGES encourage la Municipalité à se former, à participer à des forums ou stands d'informations en matière de gestion des forêts, et à organiser davantage d'échanges avec les différents groupements forestiers du Jura.

Dès que l'opportunité se présente, la Municipalité s'y associe.

### 3. Observations

- 3.1. La COGES constate qu'en 2019 les compensations d'arbres (1 pour 1) n'ont pas été systématiques : la COGES demande que tout abattage d'arbre (hors zone forêt) soit compensé en nature, 1 pour 1 au minimum et davantage lorsqu'il s'agit d'arbres remarquables et, dans les rares cas de compensation financière, que la somme soit bel et bien utilisée pour replanter un arbre au minimum.

La Municipalité veille à faire remplacer les arbres abattus. Les mesures compensatoires sont évaluées selon l'arborisation générale de la parcelle, la possibilité de rajeunissement naturel ou de valorisations écologiques. Le nouveau règlement en cours d'élaboration proposera des mesures compensatoires plus précises et contraignantes que l'actuel datant de 1987.

### III. Conclusion

La Présidente ainsi que les membres de la COGES de la session de 2020 remercient tous les membres de la Municipalité pour la transparence des informations fournies, le bon déroulement des auditions, ainsi que leur travail tout au long de l'année 2019.

La COGES remercie tout particulièrement l'engagement et le travail des personnes de l'ombre qui font avancer les projets communaux et améliorer le cadre de vie des grandsonnois.

Sur la base du rapport de gestion municipal 2019 et des informations fournies lors des auditions, la COGES a identifié certains éléments peu satisfaisants (décrits pour chaque Dicastère) qui pourront être améliorés à l'aide de mesures ou de changements mineurs. Elle ne relève aucun dysfonctionnement majeur dans la gestion des projets et du personnel de 2019.

Les membres de la Commission de gestion ont constaté une bonne collaboration entre les différents Dicastères et encourage la Municipalité à consolider cette bonne entente.



Photo prise le 27.04.20, gare de grandson.



En conclusion de ce rapport sur la gestion 2019, la Municipalité vous propose de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

vu le rapport de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

Article 1 : d'adopter la gestion de l'année 2019;

Article 2 : de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'année 2019.

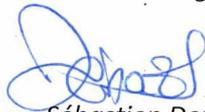
Grandson, le .....2 juillet 2020.....



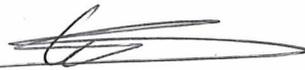
Coralie Sandra Jacot



Melissa Margot



Sébastien Deriaz



Brenda Tuosto, Présidente



François Gonin



Olivier Reymond



Michel Jacquemet

Grandson, le .....22 juin 2020.....

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



François Payot

Le Secrétaire



Eric Beauverd







## Délégations municipales - situation au 25 septembre 2017

Association des Communes de la Région de Grandson (ACRG)	Mme Leu	Comité de direction
	M. Payot	Conseil intercommunal
	M. Di Franco	Conseil intercommunal
Association intercommunale scolaire (ASIGE)	M. Di Franco	Comité de direction
	M. Payot	Conseil intercommunal
Pro Grandson	M. Willer	Bureau et Comité
Fondation d'animation « Le Croch' Pied »	M. Willer	Conseil de Fondation
Fondation du Château de Grandson	M. Payot	Comité
Fondation Bartimée	Mme Gigandet	Conseil de Fondation
Fondation de la cabane scout	Mme Perrinjaquet	Conseil de Fondation
Fondation grandsonnoise d'équipement pour le football	M. Willer	Président Conseil de Fondation
	Mme Perrinjaquet	Conseil de Fondation
Fondation Bourgeois	M. Payot	Conseil de Fondation
Fondation d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs (FAdEGE)	Mme Gigandet	Conseil de Fondation
	M. Willer	Conseil de Fondation
Réseau d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs (RADEGE)	M. Willer	Président du comité
	Mme Gigandet	Déléguée au Comité
	M. Payot	Assemblée générale
Société de développement des Tuileries	Mme Leu	Assemblée générale
Les Amis du Château	M. Willer	Comité
Sauvetage des Iris	M. Di Franco	Assemblée générale
Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois (EHNV)	Mme Gigandet	Assemblée générale
TRAVYS	M. Vialatte	Assemblée générale
Syndicats d'améliorations foncières : Grandsonnes	Mme Gigandet	Membre
Syndicats d'améliorations foncières : Arrosage	M. Vialatte	Membre
Syndicats d'améliorations foncières : Forêts	Mme Gigandet	Membre
Caisse intercommunal de Pensions (CIP)	M. Payot	Assemblée générale
	Mme Perrinjaquet	
Association Réseau d'Action Sociale (ARAS)	Mme Gigandet	Comité de direction
	M. Payot	Conseil intercommunal
Piscine couverte régionale d'Yverdon-les-Bains S.A.	Mme Perrinjaquet	Assemblée générale
Commission d'estimation fiscale des immeubles	Mme Perrinjaquet	Déléguée municipale
STRID SA	M. Willer	Conseil d'administration
	M. Payot	Assemblée générale
Commission constructions et salubrité	M. Vialatte	Membre
Maison du Nord Vaudois SA	M. Payot	Assemblée générale
Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV)	M. Payot	Groupe affaires publiques et assemblée générale, groupe communication
Commission touristique (ADNV)	M. Willer	Membre
Syndicat AF - La Poissine	M. Payot	Président Syndicat et Comité de pilotage
	M. Vialatte	Membre
Groupement forestier 7	Mme Gigandet	Comité de direction
	M. Vialatte	Assemblée générale
Union des sociétés locales Grandson-Tuileries (USLGT)	M. Willer	Délégué municipal
Maison des Terroirs	M. Payot	Comité
	M. Willer	
Agglomération yverdonnoise AGGLOY	M. Payot	Comité de pilotage COPIL-COMIN
	M. Vialatte	
Association pour la Santé, la Prévention et le Maintien à domicile (ASPMAD)	Mme Gigandet	Assemblée générale
Réseau Nord Broye	M. Payot	Assemblée générale
Commission communale de sécurité	M. Di Franco	Membre
Entreprise de correction fluviale de la Brinaz	M. Vialatte	Comité
SDIS Régional du Nord Vaudois	M. Di Franco	Comité de direction
	M. Payot	Conseil intercommunal - membre
	M. Vialatte	Conseil intercommunal - suppléant
Association Intercommunale pour l'Épuration Région Grandson (AIERG)	Mme Leu	Comité directeur
	Mme Perrinjaquet	Conseil intercommunal
	M. Payot	Conseil intercommunal
Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois (AIORPC).	M. Di Franco	Comité de direction
	Mme Gigandet	Déléguée
	Mme Nicole Helfer	Déléguée suppléante
Association Intercommunale du Centre de collecte de Sous-Produits Animaux (ACCSA)	M. Di Franco	Conseil intercommunal
Mme Gigandet (suppl.)		

## Origine géographique

Tous les utilisateurs  
100,00 %, Utilisateurs

1 janv. 2019 - 31 déc. 2019

### Synthèse géographique

Récapitulatif



Pays	Acquisition			Comportement			Conversions		
	Utilisateurs	Nouveaux utilisateurs	Sessions	Taux de rebond	Pages/session	Durée moyenne des sessions	Taux de conversion par objectif	Objectifs réalisés	Valeur de l'objectif
	17 661 % du total: 100,00 % (17 661)	17 641 % du total: 100,06 % (17 630)	29 644 % du total: 100,00 % (29 644)	47,45 % Valeur moy. pour la vue: 47,45 % (0,00 %)	2,59 Valeur moy. pour la vue: 2,59 (0,00 %)	00:01:56 Valeur moy. pour la vue: 00:01:56 (0,00 %)	0,00 % Valeur moy. pour la vue: 0,00 % (0,00 %)	0 % du total: 0,00 % (0)	0,00 \$US % du total: 0,00 % (0,00 \$US)
1. <a href="#">Switzerland</a>	16 361 (92,09 %)	16 292 (92,35 %)	28 052 (94,63 %)	46,03 %	2,64	00:01:59	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
2. <a href="#">France</a>	506 (2,85 %)	485 (2,75 %)	633 (2,14 %)	61,61 %	2,03	00:01:14	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
3. <a href="#">United States</a>	441 (2,48 %)	438 (2,48 %)	446 (1,50 %)	95,52 %	1,08	00:00:06	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
4. <a href="#">Germany</a>	79 (0,44 %)	73 (0,41 %)	95 (0,32 %)	51,58 %	3,57	00:02:19	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
5. <a href="#">Hong Kong</a>	47 (0,26 %)	47 (0,27 %)	47 (0,16 %)	100,00 %	1,00	00:00:00	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
6. <a href="#">China</a>	26 (0,15 %)	26 (0,15 %)	26 (0,09 %)	96,15 %	1,12	< 00:00:01	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
7. <a href="#">United Kingdom</a>	26 (0,15 %)	25 (0,14 %)	27 (0,09 %)	66,67 %	2,00	00:01:28	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
8. <a href="#">Italy</a>	26 (0,15 %)	22 (0,12 %)	29 (0,10 %)	51,72 %	2,24	00:00:43	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
9. <a href="#">Spain</a>	22 (0,12 %)	17 (0,10 %)	24 (0,08 %)	70,83 %	1,38	00:00:48	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
10. <a href="#">Japan</a>	21 (0,12 %)	20 (0,11 %)	21 (0,07 %)	95,24 %	1,48	00:00:23	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)

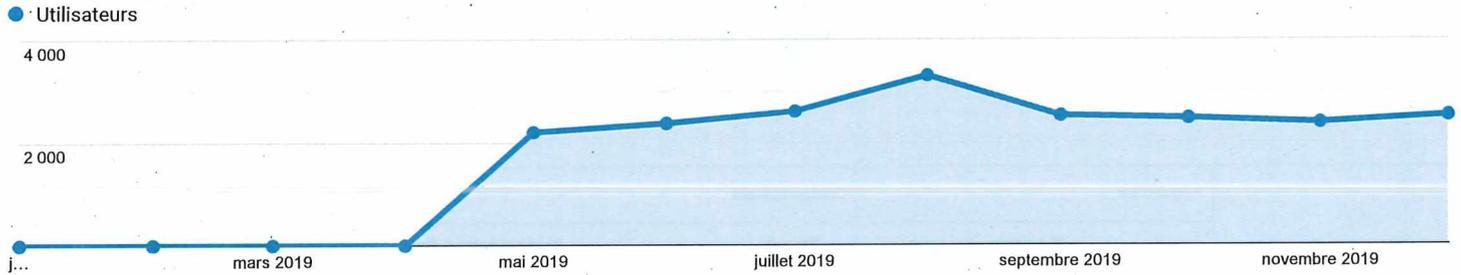
Lignes 1 à 10 sur 75

## Présentation de l'audience

1 janv. 2019 - 31 déc. 2019

Tous les utilisateurs  
 100,00 %, Utilisateurs

Vue d'ensemble



Utilisateurs  
 17 661

Nouveaux utilisateurs  
 17 630

Sessions  
 29 644

Nombre de sessions par utilisateur  
 1,68

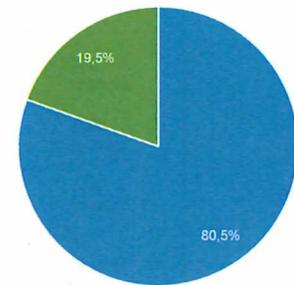
Pages vues  
 76 822

Pages/session  
 2,59

Durée moyenne des sessions  
 00:01:56

Taux de rebond  
 47,45 %

■ New Visitor ■ Returning Visitor



Langue	Utilisateurs	% Utilisateurs
1. fr-ch	9 231	52,09 %
2. fr-fr	3 671	20,71 %
3. fr	2 313	13,05 %
4. en-us	1 192	6,73 %
5. de-ch	418	2,36 %
6. de-de	166	0,94 %
7. en-gb	133	0,75 %
8. de	106	0,60 %
9. pt-pt	69	0,39 %
10. it-ch	63	0,36 %

Annexe au rapport de la COGES 2020  
suite à l'intervention de M. Helfer au C.C.

De: Jacques-Andre Helfer jacques.andre.helfer@gmail.com  
Objet: Fwd: Gestion 2019  
Date: 27 mai 2020 à 16:15  
À: Brenda Tuosto brenda.tuosto@gmail.com



----- Forwarded message -----  
De: HELFER Jacques-Andre <jacques.andre.helfer@vd.ch>  
Date: mer, 27 mai 2020 à 16:12  
Subject: Gestion 2019  
To: jacques.andre.helfer@gmail.com <jacques.andre.helfer@gmail.com>

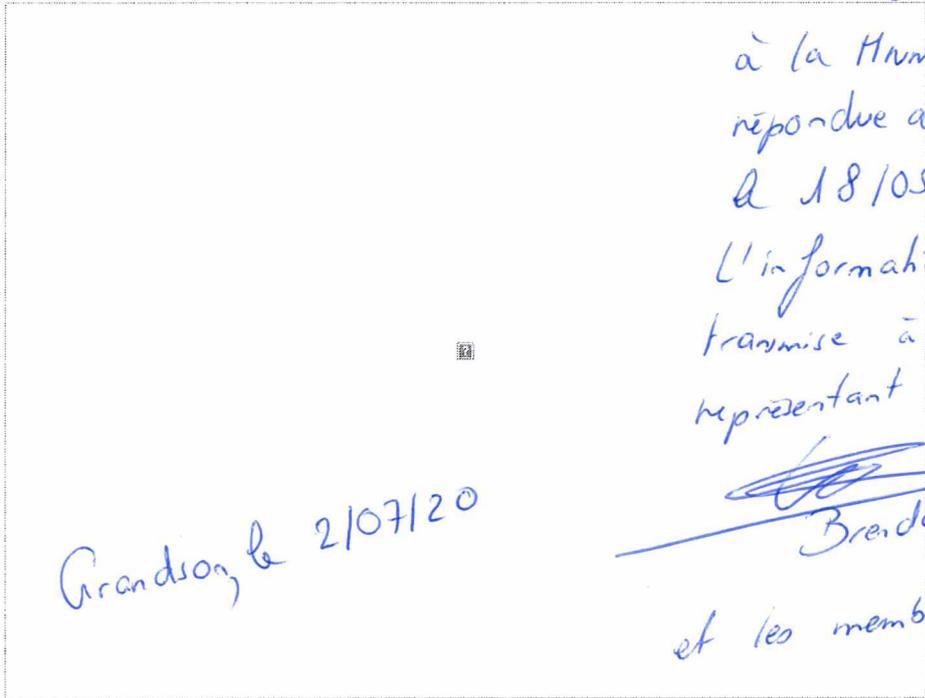
Madame la Présidente de la Commission de gestion, cher Brenda,

Je souhaite faire part d'une remarque pour la commission de gestion en invoquant l'art. 17 et 46 du Règlement du Conseil communal.

La Municipalité doit rendre compte, à l'occasion du rapport sur sa gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences.

Art. 46 Chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport. La commission doit en prendre connaissance et les mentionner dans son rapport.

En lisant le rapport de gestion 2019, sous la rubrique «



Grandson, le 2/07/20

Question soulevée lors  
de l'audition de M. Vialatte  
→ lecture du mail le 27/05/20  
au soir avec tous les membres  
de la COGES ⇒ la COGES a  
convenu que cette question  
avait été posée et transmise  
à la Muni (le 10/05/20) et  
répondue avec satisfaction  
le 18/05/20 déjà.

L'information a ensuite été  
transmise à M. Helfer par le  
représentant de NUOC, M. Gonin.

Brenda Tuosto, Présidente

et les membres de la COGES :

- Olivier Raymond - Corinne Jacot

- Sébastien Déniaz - Melina Margot

- Michel Jaquemot - François Gonin

Est-ce que la Municipalité peut apporter des précisions sur les surfaces agricoles communales louées à des agriculteurs grandsonnois ?

Comment s'est fait la répartition des parcelles, sur quels critères le mandataire s'est-il basé ?

Il me semble que ce point peut être précisé dans le rapport de gestion, car ce n'est pas chaque année qu'à lieu la nouvelle attribution des parcelles communales.

Merci de prendre en considération mes questions, et reçois Mme La Présidente mes cordiales salutations.

Jacques-André Helfer  
Répondant de proximité  
Arrondissement Nord  
Centre de Gendarmerie Mobile  
Route de Lausanne 32  
1400 Yverdon-les-Bains  
Tél : 024 557 70 24 / 079 941 02 18  
jacques.andre.helfer@vd.ch

## Domaines

### Mission et prestations

#### Mission

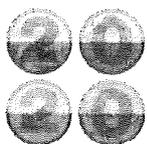
- Gestion des parcelles communales, des jardins familiaux et droits de superficie

#### Prestations

- Rédaction des baux
- Remise des parcelles

### Points marquants en 2019

- Nettoyage du dernier fossé aux jardins familiaux des Tuileries
- Etude de la remise des baux à ferme et vigne



**UNE ANNÉE  
EXCEPTIONNELLE  
POUR LE SPORT !**



#### Baux agricoles

L'étude de la remise des baux agricoles a été menée avec des mandataires externes pour déterminer les nouveaux loyers et la nouvelle répartition. Le rapport final a été transmis en fin d'année. L'attribution aura lieu en début 2020.

#### IV. Visite des domaines

La commission de gestion de la session de 2020 n'a pas pu se réunir avant la rédaction du rapport (V.23.06.20), en raison de la situation exceptionnelle (COVID-2019), ce qui explique l'absence de ce chapitre dans ledit rapport. Forte heureusement, le 27 juin dernier, grâce à une baisse significative des cas de Corona, la COGES a pu se réunir pour participer à cette journée de partage et de découvertes des domaines de notre belle Commune.

La Commission de gestion a visité les sites suivants :

- Étang de la Ballastière : à proximité du camping des Pins
- Le Centre sport régional (CSR) de Borné-Nau

La visite s'est déroulée en présence de l'ensemble de la Municipalité (excepté Mme Leu qui a rejoint le groupe plus tard), de 4 membres de la COGES, de certains des suppléants et de certains des représentants de la Commission des finances.

Avec un démarrage en douceur, le groupe s'est rendu à l'étang de la Ballastière, dont la visite a été commentée par le garde-forestier, M. Cléménçon et complétée par Mme Gigandet, Municipale déléguée. Comme expliqué dans le rapport, ce projet piloté par le canton, a été développé dans le but de créer un milieu humide favorable à la préservation des différentes espèces de batraciens et, à plus large échelle, en faveur de la valorisation de la faune et de la flore indigène présentes sur notre territoire communal. Avec le soutien de la commune, le canton et les différents acteurs du terrain veilleront à préserver ce lieu paisible, bercé et rythmé par le croissement des nombreux Princes charmants de l'étang (dixit Francesco).

Dans un tout autre registre, le groupe a poursuivi sa visite, à vélo, en covoiturage et, pour les plus indépendants, en bolide, en direction de la découverte du Centre Sportif Régional. Les impressionnantes infrastructures sportives, telles que les terrains de basket, de foot, de beachvolley, le lancé du poids, la piste d'athlétisme, le saut à longueur, la salle triple, le mur d'escalade, et j'en passe, témoignent du fort engagement et de l'énergie mis à disposition par la Municipalité. La majorité des explications a été fournie par le Syndic qui a pu présenter les différentes étapes de construction du pôle sportif et le fonctionnement du mobilier interne. Si la qualité des infrastructures sportives a fait l'unanimité, la visite des extérieurs, sous un soleil de plomb, a inévitablement suscité quelques questions concernant les zones d'ombres, le type de revêtement, ainsi que la qualité des supports vélos qui ne reflètent pas totalement la splendeur des infrastructures sportives et des bornes électriques installées, qui sont, du reste, saluées par la COGES.

Les membres de la Commission de gestion remercient les personnes ayant participé à la visite des Domaines et, remercient chaleureusement, toutes les personnes auditionnées, à savoir : Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, leurs Chefs de services et collaborateurs.



Grandson, le 2 juillet 2020